

LA LISIÈRE

AGRIURBAINE

IMAGINER ET CONCEVOIR DE NOUVELLES
RELATIONS ENTRE VILLE ET AGRICULTURE



Un guide pratique à l'usage des élus locaux des communes
du Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix

OCTOBRE 2018

CAUE :
DE L'ESSONNE



l'Atelier de
l'ours

À PROPOS DES AUTEURS DE CET OUVRAGE

UN GUIDE À L'INITIATIVE DU
TRIANGLE VERT DES VILLES MARAÎCHÈRES DU HUREPOIX,
EN PARTENARIAT AVEC
LE CAUE DE L'ESSONNE,
RÉALISÉ PAR
L'ATELIER DE L'OURS

LE TRIANGLE VERT DES VILLES MARAÎCHÈRES DU HUREPOIX

Né le 27 juin 2003, le Triangle Vert regroupait historiquement les communes de Marcoussis, Saulx-les Chartreux, Champlan, Nozay, Villebon-sur-Yvette, ainsi que leurs agriculteurs, et les accompagne dans leurs projets portant sur l'agriculture périurbaine. Tous ensemble travaillent à concilier un développement harmonieux des villes et le maintien d'une agriculture économiquement viable, dans une optique de développement durable du territoire.

Ont contribué à cet ouvrage : **Christel Stacchetti**, chargée de mission, et **Brigitte Bouvier**, présidente d'honneur, pour sa coordination et la rédaction de certains articles.

<http://www.trianglevert.org>

LE CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE L'ESSONNE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne est une association départementale, qui a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Le CAUE exerce des missions de conseil, de formation, d'information et de sensibilisation auprès des collectivités et de l'ensemble des essonnais.

A contribué à cet ouvrage : **Clément Briandet**, paysagiste, pour sa coordination et sa dimension opérationnelle.

<http://www.caue91.asso.fr>

L'ATELIER DE L'OURS

L'Atelier de l'Ours est un collectif de paysagistes et de designers. Depuis sa création en 2016, il s'intéresse à l'étude, la conception et la transformation des espaces de vie culturelle et collective. À travers son activité d'étude, de maîtrise d'œuvre ou d'animation, il souhaite proposer des moments de réflexion et d'intervention partagés. Ses projets et leurs temps de médiation sont pour lui autant d'occasions d'impliquer les acteurs dans la fabrique de leurs territoires au travers ses trois champs d'action : l'étude & la recherche ; la conception & la réalisation ; la pédagogie & la communication.

Ont contribué à cet ouvrage : **Clément Daix**, paysagiste-agronome, et **Héloïse Lenglet**, paysagiste, pour la rédaction de ce guide et la réalisation de ses illustrations.

<http://www.atelierdelours.fr>



AVANT-PROPOS

Entouré de routes filantes, bariolé de lignes à haute-tension et survolé par un couloir aérien, le territoire du Triangle vert a toujours vu son urbanisation contrainte par la proximité d'infrastructures conséquentes. Il en résulte aujourd'hui un périurbain atypique de la métropole parisienne ; une enclave encore cultivée grâce au maintien d'un parcellaire agricole cohérent et fonctionnel. Ce sont les premiers espaces cultivés que l'on rencontre après avoir quitté la capitale par la RN 20.

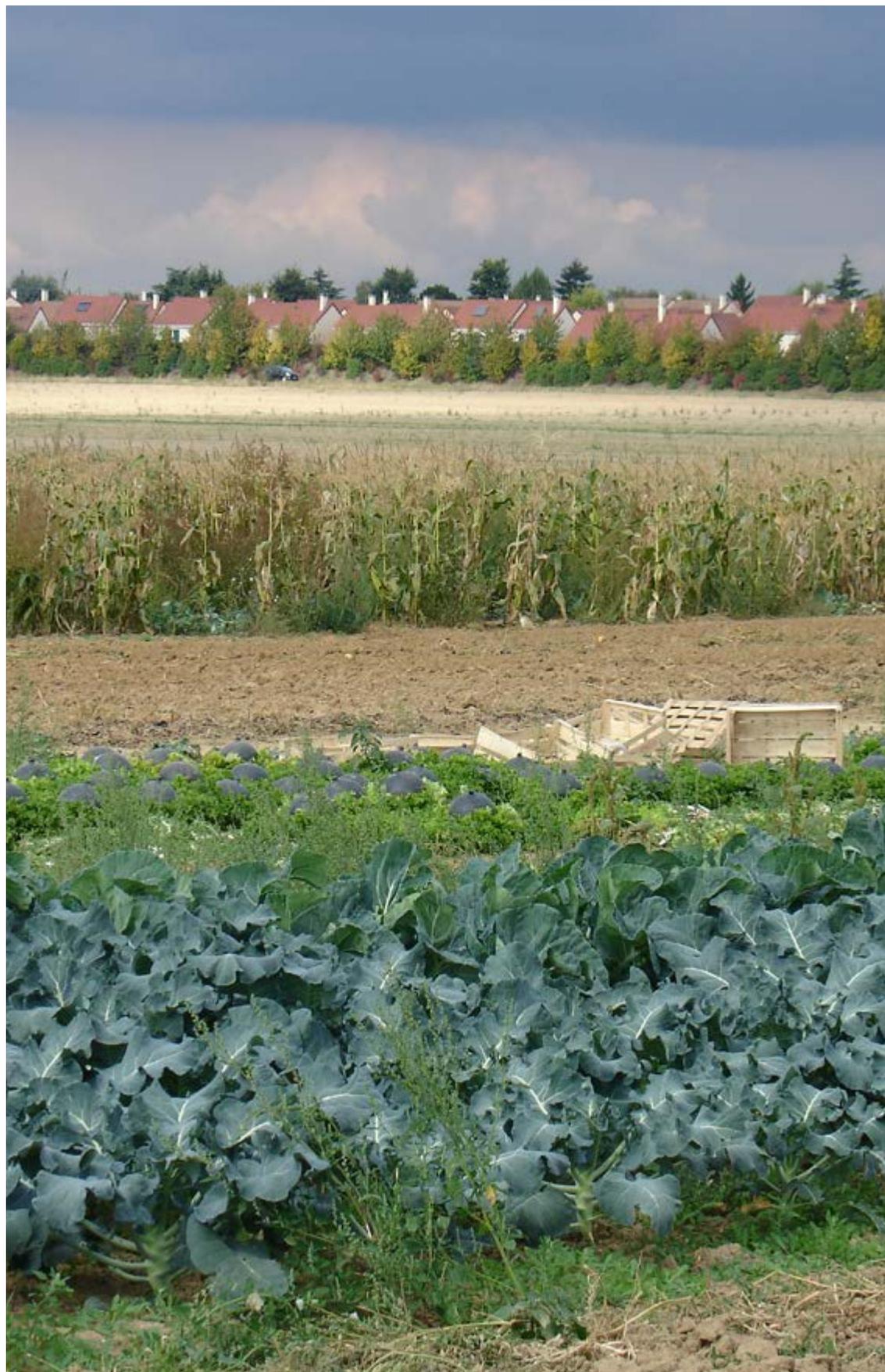
Cette campagne de proximité n'en est pas moins convoitée. La préservation de ses paysages agricoles et du caractère rural de ses petits bourgs alimente l'idéal collectif d'une vie champêtre, aux portes de la capitale. Si un projet agricole est protégé sur le long terme par des statuts administratifs à l'échelle régionale, c'est régulièrement qu'il contraint les projets urbains locaux.

Les villes maraîchères du Hurepoix seront nécessairement amenées à poursuivre leur croissance démographique, multipliant ainsi les situations de voisinage entre paysages construits et étendues cultivées. Si dans la conscience collective s'installe progressivement l'évidence d'une ville plus dense pour limiter l'étalement urbain, sa mise en œuvre sur le terrain n'est pas encore systématique. Ce phénomène met en évidence un manque d'outils d'aménagement permettant de concrétiser durablement cette volonté politique.

À mi-chemin entre l'espace habité et l'espace cultivé, la lisière nous apparaît comme un intermédiaire incontournable pour associer le projet urbain au projet agricole. Cependant, l'effacement récent de cet espace à la fois citadin et rural va de pair avec la disparition de sa dimension sociale, de ses fonctions écologiques et de son potentiel économique. Autant d'atouts qu'il est nécessaire de considérer aujourd'hui pour penser des territoires résilients et agréables à vivre.

Pour ces différentes raisons, le présent guide à l'usage des élus locaux souhaite tirer un portrait de la lisière et en proposer quelques mises en situation sur le territoire qu'ils administrent. En envisageant la lisière comme un outil d'aménagement et d'aide à la décision, l'objectif de cet ouvrage est de donner de nouvelles perspectives d'action à chaque acteur impliqué dans la fabrique collective du Triangle Vert.

Les pages qui suivent sont l'aboutissement d'une collaboration entre l'association du Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE 91). Nous espérons que les élus concernés trouveront dans ce guide de nouvelles ressources et pistes d'action pour aménager ce territoire partagé et poursuivre la construction d'un patrimoine commun.



SOMMAIRE

INTRODUCTION

P.8

P.14

UN PORTRAIT DE LA LISIÈRE

Un rôle subtil en déprise	P.17
Un bien commun en devenir	P.23
Un geste urbain à entreprendre	P.26

P.28

DESSINER LES LISIÈRES DU TRIANGLE VERT

Les paysages du Triangle Vert	P.31
Méthodologie	P.40
Aiguiser le regard	P.43
Envisager la lisière	P.49

P.82

POUR ALLER PLUS LOIN

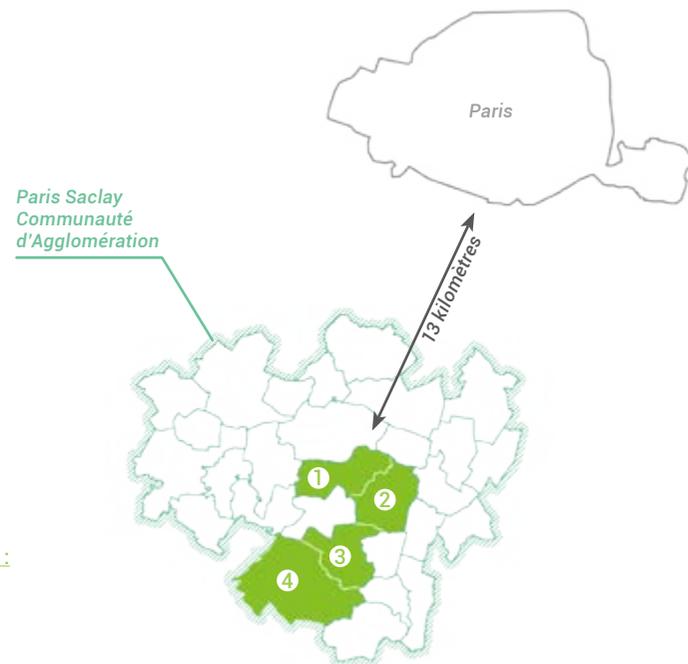
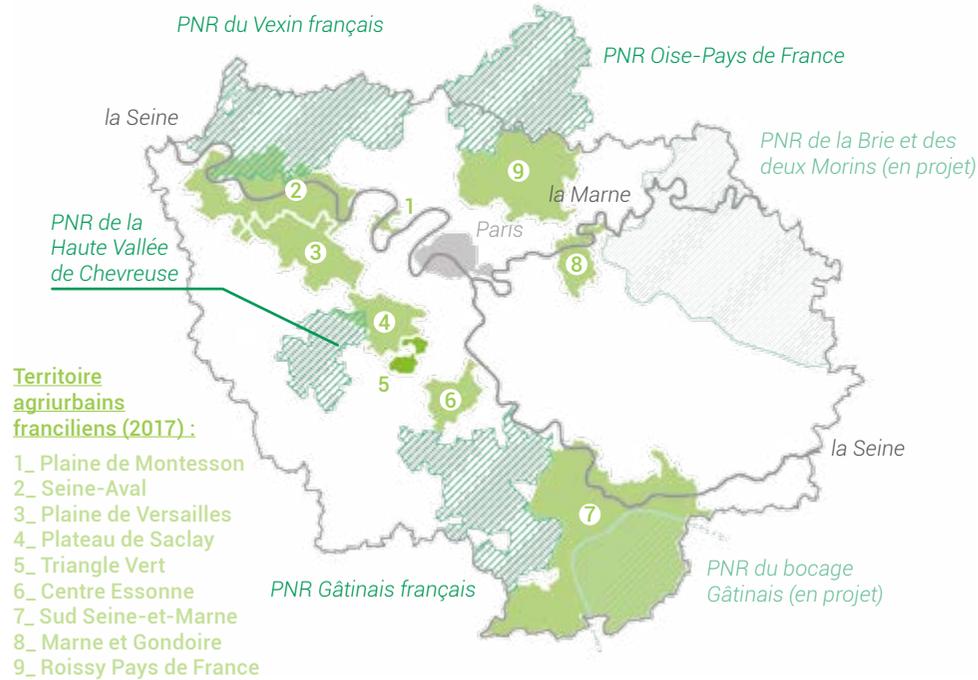
Affirmer la place de l'agriculture au cœur du projet de développement territorial	P.84
Traduire la lisière dans les documents d'urbanisme	P.86
Ils ont alimenté notre réflexion	P.88
Lexique	P.93
Crédits	P.93

INTRODUCTION



▽ LES TERRITOIRES AGRI-URBAINS FRANCILIENS

Autour de Paris se dessine une ceinture verte régionale composée d'une alternance de Parcs Naturels Régionaux (PNR) et de territoires agriurbains.



LE TERRITOIRE DE PROJET DU TRIANGLE VERT △

Le Triangle Vert est l'un de ces territoires agriurbains. Il regroupe en 2017 quatre communes de la communauté d'agglomération Paris Saclay.

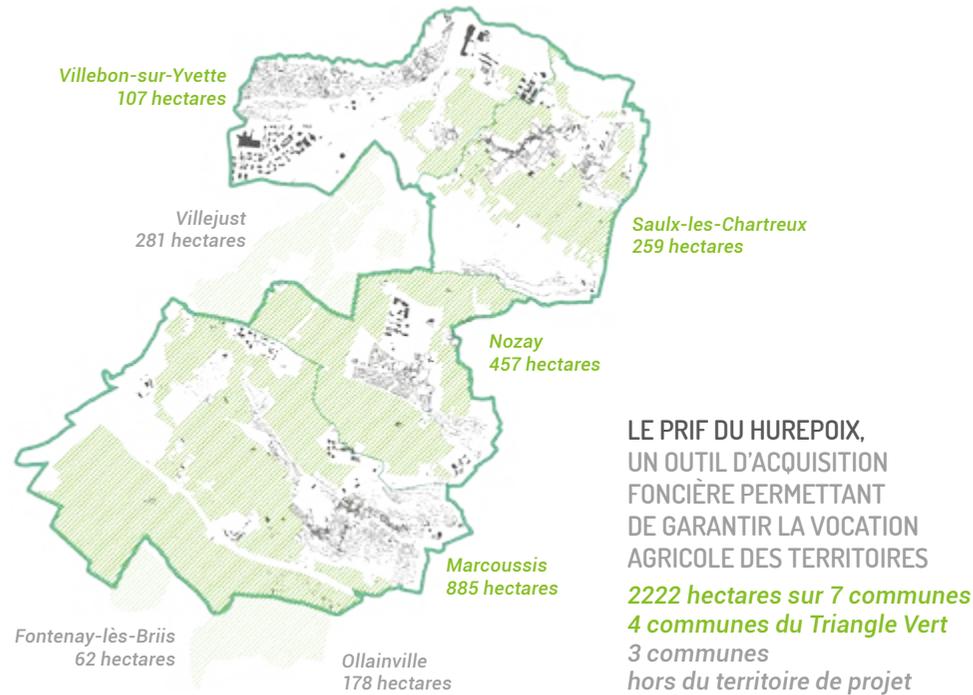
LA LISIÈRE, UN ENTRE-DEUX FERTILE

La dynamique démographique de la région Île-de-France induit une urbanisation continue de ses villes et villages. Face à l'étalement urbain rapide de la métropole parisienne dès les années 1960, la nécessité de préserver des espaces périphériques à caractère naturel s'est progressivement imposée. D'abord dédiés au bien-être et à la détente des franciliens, ces espaces ont plus récemment vu leur rôle nourricier consacré dans les documents de planification pour soutenir une souveraineté alimentaire régionale. Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) et les politiques plus locales des territoires agriurbains concourent à la constitution du projet de Ceinture Verte de la région, indispensable à son développement équilibré. Au-delà de leur dimension sociale, les espaces naturels et agricoles de la ceinture verte assurent aussi des fonctions écologiques et économiques, ce que s'emploie à faire reconnaître le Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix sur son territoire de projet, qui sera à ce titre le cas d'étude de cet ouvrage.

Pour être opérationnelle, cette stratégie régionale doit être prolongée dans les politiques locales. Par l'intermédiaire de statuts administratifs, les différentes entités naturelles de la ceinture verte précédemment citées ont pu être protégées.

▽ LE PÉRIMÈTRE RÉGIONAL D'INTERVENTION FONCIÈRE (PRIF) DU HUREPOIX

Un outil pour préserver sur le long terme la vocation naturelle ou agricole des composantes de la ceinture verte régionale.



Cependant, la "sanctuarisation" de terres agricoles interroge sur la manière de les intégrer pleinement aux projets urbains menés par les élus des communes avoisinantes. Par manque de compréhension du fonctionnement de ces étendues cultivées, trop souvent considérées comme des pages blanches disponibles pour que la ville s'étende, le projet agricole est généralement dissocié du projet urbain, qui lui tourne le dos.

En partenariat avec l'Agence des Espaces Verts d'Île-de-France (AEV), les communes du Triangle Vert ont choisi d'utiliser l'outil du Périmètre d'Intervention Foncière Régional (PRIF) pour pérenniser

la vocation agricole ou naturelle d'environ 2 000 hectares. Cette garantie foncière sur le long terme contribue à la dynamique agricole locale et encourage l'émergence de nouveaux projets.

La bonne intégration de l'agriculture au cœur des dynamiques locales ne peut toutefois se faire sans une traduction spatiale de ces nouvelles relations entre les espaces construits et les espaces cultivés. Prendre en considération la lisière, cet espace subtil à mi-chemin entre la ville et les cultures, est indispensable à une relation fertile entre le monde agricole et l'urbain. Identifier

▽ LES POTENTIELS DE LA LISIÈRE

Si elle est considérée comme un espace à part entière de la ville, la lisière peut accueillir une diversité d'usages et de services.



et qualifier de telles interfaces doit permettre une ouverture réciproque de la ville sur la campagne au bénéfice d'une meilleure compréhension des projets citadins et ruraux.

Ce guide est organisé en deux grandes parties visant à définir un vocabulaire commun autour de la notion de lisière et à mettre en évidence des actions concrètes pour lui donner sa place dans chacune des communes adhérentes du Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix. Dans un premier temps, un portrait de la lisière sera dressé afin d'en comprendre son intérêt social, économique ou encore

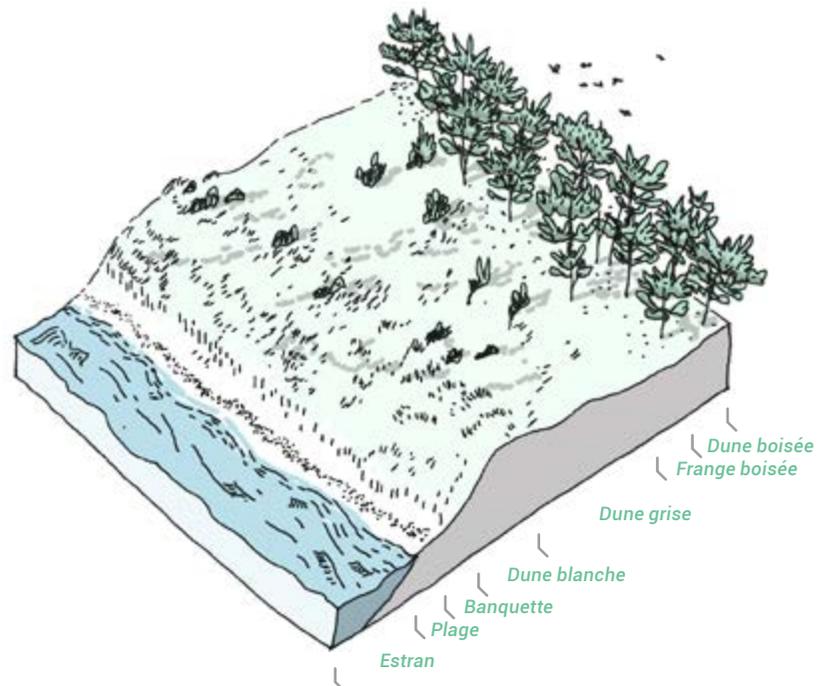
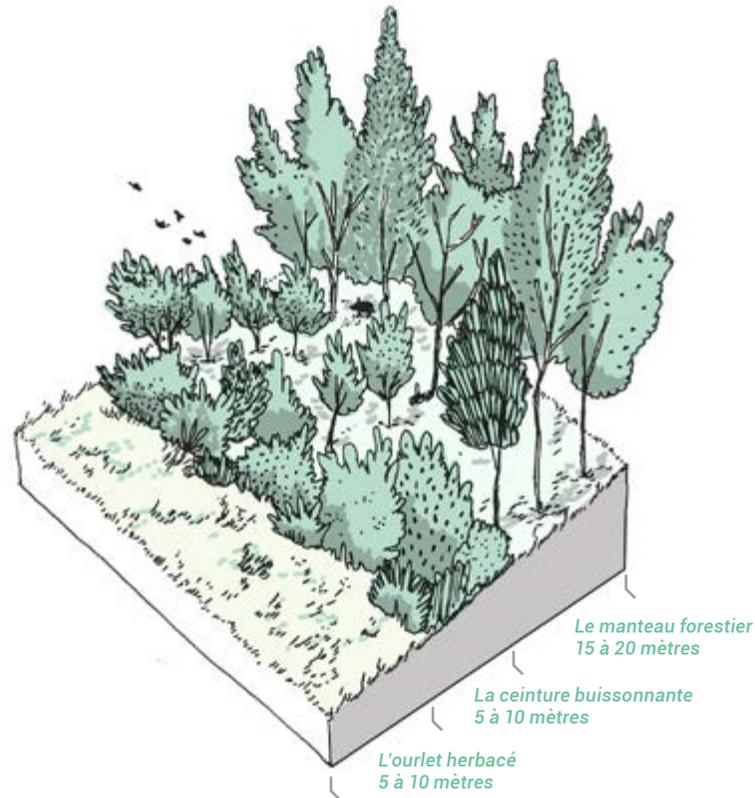
paysager, ainsi que les enjeux urbanistiques et administratifs relatifs à sa définition. La seconde partie de ce guide propose de confronter ce concept à la réalité du terrain à travers des mises en situation locales dans chacune des communes du Triangle Vert. Les documents d'urbanisme peuvent évoluer autant que les communes adhérentes à l'association du Triangle Vert. Aussi, cette seconde partie ne se veut-elle pas figée et restera ouverte à de nouveaux exemples de lisières à dessiner ou de nouvelles communes à considérer.



UN PORTRAIT DE LA LISIÈRE

▽ LA LISIÈRE FORESTIÈRE

Elle s'organise d'après un gradient de luminosité. Sur une cinquantaine de mètres, la végétation s'organise de la strate basse herbacée vers une strate haute arborée.



LE TRAIT DE CÔTE LITTORAL △

Il s'organise en fonction des vents et de la marée. Parfois sur plusieurs centaines de mètres, la végétation évolue elle aussi vers une strate arborée.

LA LISIÈRE, UN RÔLE SUBTIL EN DÉPRISE

Par définition, la lisière se situe « au bord » ou « à l'extrémité d'un lieu » (Dictionnaire Larousse en ligne, 2016). Elle délimite par conséquent deux milieux distincts. À la différence d'une frontière, une lisière se caractérise par son côté perméable et une épaisseur pouvant varier.

Une lisière agriurbaine marque ainsi la limite entre un milieu urbain et un milieu support d'une activité agricole : maraîchage, céréaliculture, arboriculture ou encore élevage. Bien entendu, ce terme de lisière n'est pas exclusif et trouvera autant de synonymes qu'il a de domaines d'application. C'est uniquement pour des raisons de clarté de discours que nous privilégierons la dénomination de « lisière » pour parler de ce qui s'apparente parfois à une interface, un bord, une marge, une limite, ou encore une frange. Loin d'être exhaustive, cette liste est une première illustration de la fertilité lexicale de la lisière !

La plupart du temps, la lisière fait référence à un phénomène naturel d'organisation de la végétation. La lisière forestière est l'exemple même d'un étagement de la végétation d'après un gradient d'intensité lumineuse. Moins commun, mais tout aussi caractéristique, le trait de côte est lui aussi une lisière entre terre et mer dont la végétation s'organise en fonction du vent, de la marée et des phénomènes d'érosion.

▽ FORME URBAINE : LA PLACE PUBLIQUE

On identifie la place publique par sa position stratégique en cœur de ville, par l'orientation des bâtiments qui l'entourent, mais aussi par les événements citoyens dont elle est le support.



FORME AGRIURBAINE : LA LISIÈRE △

Située sur le pourtour d'une ville, la lisière peut aussi se construire par l'orientation des constructions qui la bordent et les usages qu'elle accueille.

Si la lisière est caractéristique des milieux naturels, qu'en est-il pour les milieux construits ? En marge de ces paysages construits que nous percevons au quotidien ; le long des infrastructures, autour de la ville, en frange des champs cultivés ?

LE FINAGE

C'est l'ensemble des terres, aux limites imprécises jusqu'à l'époque moderne, nécessaires à la vie d'une communauté rurale : le finage englobe donc les jardins, les champs, les prés, exploités individuellement, les landes et les bois, utilisés collectivement. Souvent, les limites du finage se sont transformées en limites communales. Source : Encyclopædia Universalis [en ligne]

Parce qu'elle est mouvante, souvent à caractère privé et souffrant d'un vocabulaire difficilement partagé, la lisière est difficile à appréhender par les acteurs de l'aménagement du territoire, à la différence d'autres formes urbaines. La place publique sera par exemple bien plus facile à identifier par sa position au cœur d'une commune, généralement à la croisée des chemins, mais aussi par l'orientation et l'alignement des constructions qui l'entourent et les usages citoyens dont elle est le support : représentations culturelles, échanges commerciaux, expression sociale, etc.

Par analogie, nous pourrions

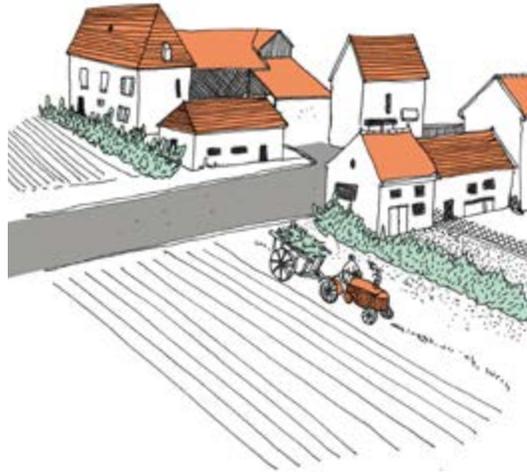
tout aussi facilement définir une lisière. Une lisière se situerait sur le pourtour d'une ville, elle pourrait être tenue par l'orientation des constructions attenantes et supporterait également des usages spécifiques. La lisière serait-elle un espace public périphérique ?

Autrefois, la lisière se construisait de manière évidente, d'après les principes du finage. On observait souvent une organisation concentrique des villages depuis leur cœur habité jusqu'à leur périphérie cultivée, en passant par une couronne vivrière intermédiaire dans laquelle alternaient vergers et potagers. Selon les situations géographiques et pédologiques, cette transition était plus ou moins marquée et la lisière plus ou moins épaisse. Les illustrations suivantes permettent d'avoir un aperçu des formes urbaines et des lisières d'autrefois dans les villes maraîchères du Hurepoix.



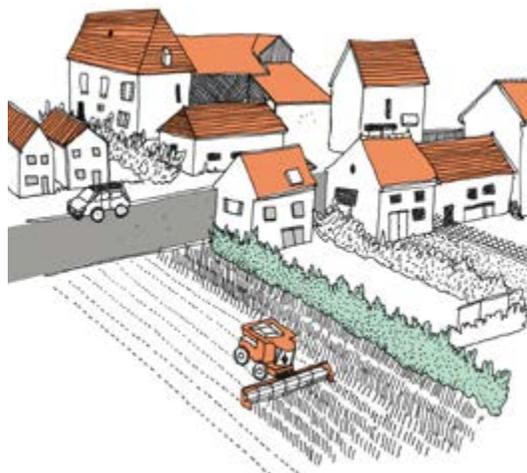
FIN DU XIX^E - DÉBUT DU XX^E

- ▶ Organisation paysanne des bourgs et villages
- ▶ Travail de la terre non mécanisé sur de petites parcelles
- ▶ Lisière vivrière spontanée



MILIEU DU XX^E

- ▶ Mécanisation de l'agriculture sur des parcelles qui s'agrandissent
- ▶ Déprise des petits espaces vivriers en lisière qui s'urbanisent



CONTEXTE ACTUEL

- ▶ Agriculture intensive mobilisant de grandes parcelles
- ▶ Tendance à l'étalement urbain et à l'effacement de la lisière
- ▶ Renforcement de l'effet «frontière» par la multiplication et l'exhaussement des clôtures et haies

◁ **LES MUTATIONS DE LA LISIÈRE**

L'évolution récente et rapide de la lisière est la résultante d'avancées techniques agricoles et d'un changement culturel dans notre manière d'habiter un territoire.

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, plusieurs facteurs ont initié un effacement progressif de la lisière, venant à la fois des domaines agricoles et urbains.

D'une part, l'industrialisation de l'agriculture a facilité l'exploitation de grandes étendues aux dépens des petits interstices vivriers au contact avec la ville. À défaut d'être maintenus en culture, ces parcelles devenaient alors des lieux de choix pour construire de nouvelles habitations.

D'autre part, le territoire du Triangle Vert a rencontré un phénomène d'étalement urbain dès le début des années 1970, en plein essor du lotissement pavillonnaire. Très consommatrice d'espace, cette forme urbaine concrétise le rêve d'une maison individuelle à la campagne pour de nombreux citadins. Or ce modèle, proposant des unités

d'habitation standardisées, implantées en cul-de-sac et tournant le dos à la campagne environnante dont elles s'isolent par de hautes haies opaques, va à l'encontre des fondamentaux d'une ville aux formes variées, ouverte sur son territoire.

Par manque d'une politique de préservation, et avec l'éloignement des sociétés vis-à-vis de l'agriculture vivrière, la disparition des lisières a aujourd'hui atteint un niveau critique. Cette forme agri-urbaine ne demande pas à être reproduite dans sa dimension historique, ni de faire l'objet d'une sanctuarisation systématique. Nous verrons dans la seconde partie de ce guide que les motifs hérités des paysages agricoles et maraîchers du Triangle Vert représentent une source d'inspiration précieuse pour une réinterprétation contemporaine de la lisière.



▲ Généralement établie sur des sols fertiles, la lisière peut accueillir les jardins vivriers d'une ville plus dense.



▲ Espace public à part entière, l'aménagement des lisières peut supporter des usages ludiques et intergénérationnels.



▲ Idéalement située en vis-à-vis d'horizons lointains, la lisière peut-être un lieu propice à la détente, la contemplation et l'interprétation des paysages.



▲ À l'interface entre des besoins urbains et agricoles, la lisière peut devenir un lieu de convergences d'initiatives individuelles et complémentaires.

LA LISIÈRE, UN BIEN COMMUN EN DEVENIR

Trop souvent, la lisière est considérée depuis la ville. Or, la qualité de cet espace dépend autant de sa proximité urbaine que de son ancrage rural. Une inversion des regards est nécessaire pour ne pas aborder la lisière depuis un point de vue unique, mais en faire plutôt l'opportunité d'une construction mutuelle d'un projet agriurbain pour le territoire. À l'heure où le corollaire nécessaire à la préservation des terres agricoles est la densification des bourgs, la lisière doit pouvoir proposer des usages qui seront partagés entre les citadins et les agriculteurs.

Pour les citadins, ces usages peuvent être de nature récréative et vivrière. La lisière peut ainsi accueillir des espaces ludiques intergénérationnels, comme des aires de jeux ou des parcours sportifs, mais également des jardins familiaux ou partagés. La lisière apparaît en effet comme

une opportunité de relocaliser des espaces vivriers de proximité pour les habitants intéressés. Au delà de sa dimension productive, un tel endroit serait également vecteur de lien social grâce au rapprochement de personnes aux intérêts communs.

Travailler l'épaisseur d'une telle ceinture agri-urbaine peut aussi lui conférer une dimension pédagogique. En s'inspirant des anciens «tours de ville», la lisière pourrait devenir le support d'un sentier périphérique de découverte, propice à la lisibilité des paysages agricoles et urbains.

En orchestrant la transition des champs à la ville, et inversement, la lisière joue également un rôle majeur dans le dessin d'une silhouette communale identitaire ; elle définit la première et la dernière image que chacun retiendra du lieu parcouru.

LES USAGES CITADINS DE LA LISIÈRE Δ

Considérer la lisière comme un bien commun, c'est envisager de nouvelles manière de construire la ville et nos espaces de vie collective.

▽ LES USAGES AGRICOLES DE LA LISIÈRE

Si la lisière représente de potentielles aménités urbaines, elle doit nécessairement devenir un atout dans la structuration du système agricole local



▲ Valorisation des résidus de taille dans des filières agronomiques et énergétiques locales



▲ Arboriculture ou maraîchage peuvent être relocalisés en lisière.

◀ Implantation d'établissements de valorisation de la biomasse utiles à la production locale (compostière, méthaniseur...)

Pour les agriculteurs, ces usages seront principalement de nature économique ou fonctionnelle. Une agriculture de petite échelle (maraîchage, arboriculture, horticulture, etc.) peut ainsi s'y développer, tout comme de nouvelles solidarités et circuits de proximité, à condition que ces espaces de production soient respectés par tous. Un paysage cultivé étant un paysage entretenu, offrir une place à l'activité agricole dans la lisière permettrait ainsi sa gestion à moindre frais. Pour cette raison, l'accessibilité à la lisière et son parcours ne doivent pas se limiter au confort des piétons et des cyclistes. Un intermédiaire doit être trouvé pour rendre sa circulation confortable à chacun en toute saison sans compromettre

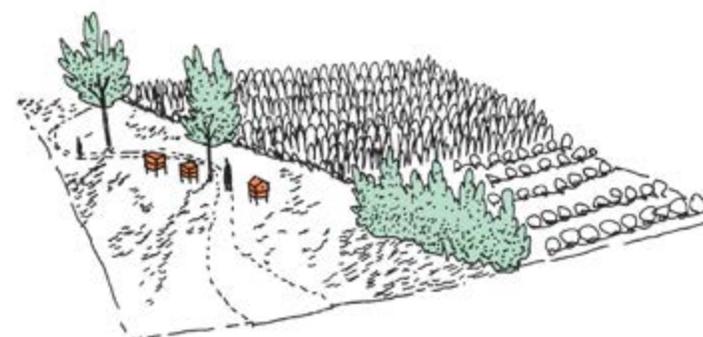
l'activité agricole qui s'y déroule.

Par ailleurs, les résidus de bois issus de l'entretien de la lisière peuvent être valorisés localement et alimenter le développement d'une filière locale ; des arbres de haute-tige, entretenus d'après des principes agroforestiers, pourraient ainsi produire du bois d'œuvre ou d'emballage, alors que les résidus broyés des haies taillées pourraient eux être utilisés en tant que Bois Raméal Fragmenté (BRF).

Enfin, il est essentiel de mentionner le rôle que peut jouer la lisière en matière de biodiversité. Par la variété des milieux qu'elles relient, les lisières sont généralement le refuge d'une faune et d'une flore remarquablement riches. Les lisières agri-urbaines peuvent

▽ LES FONCTIONS ÉCOSYSTÉMIQUES DE LA LISIÈRE

Le potentiel de biodiversité d'une lisière est utile à plusieurs titres : écologie des populations, atout agronomique et support pédagogique.



▲ La lisière peut rassembler une diversité de milieux favorables à l'expression d'une faune et d'une flore spontanées.

Les richesses écologiques de la lisières en font un lieu propice à la pédagogie et la sensibilisation sur les milieux naturels.



PLANTE MESSICOLE

Se dit des plantes qui ont pour habitat les champs cultivés.

LUTTE INTÉGRÉE

La lutte intégrée est une approche agroenvironnementale, basée sur l'expérimentation et l'observation, qui permet de gérer et de rentabiliser les cultures en considérant l'environnement comme un allié. Source : agrireseau

ainsi héberger de nombreuses plantes messicoles, une flore locale indigène ou échappée des jardins de la ville. La diversité d'espèces végétales et de milieux que peut accueillir une lisière sera fonction de son épaisseur. Selon les situations, une mosaïque de milieux doit être encouragée le plus possible : prairies, arbres, petits arbustes, etc.

L'intérêt d'une faune et d'une flore diversifiées ne se limite pas à des considérations écologiques. Pour les habitants, notamment pour les écoliers de la commune, l'espace de la lisière peut ainsi devenir un laboratoire à ciel ouvert pour des sciences naturelles de proximité. Pour les agriculteurs, une lisière riche en

biodiversité constituera un atout précieux dans l'optique d'une transition vers des pratiques agro-écologiques : présence d'auxiliaires de cultures utiles dans le cadre d'une protection intégrée des cultures, premier élément structurant dans une trame agro-forestière, etc.

La lisière doit ainsi faire l'objet d'une accessibilité partagée entre un public urbain et les agriculteurs d'une commune. En donnant à voir et en permettant de fréquenter l'activité agricole, elle encourage sa meilleure compréhension par les habitants et une cohabitation plus harmonieuse.

LA LISIÈRE, UN GESTE URBAIN À ENTREPRENDRE

Face à un étalement urbain rapide et difficile à maîtriser, une première réaction face à l'artificialisation des terres agricoles est généralement de les protéger par le biais d'outils administratifs à différentes échelles. Le PRIF du Hurepoix, dont la mise en place sur les communes du Triangle Vert a débuté en 1997 (espaces boisés à Marcoussis), est l'exemple d'un outil d'acquisition foncière propre à l'Île-de-France. Ce périmètre ne concerne pas la totalité des terres agricoles du territoire et laisse ainsi une marge de manœuvre aux différentes communes pour aboutir leur projet d'aménagement local.

Cette flexibilité décidée au moment de la définition conjointe du PRIF par la commune et l'AEV est ainsi une chance d'améliorer l'articulation du projet urbain et du projet agricole, autant qu'un risque de l'hypothéquer si l'aménagement communal se limite à des opérations au coup-par-coup, dans une logique de remplissage « hors PRIF ». Les

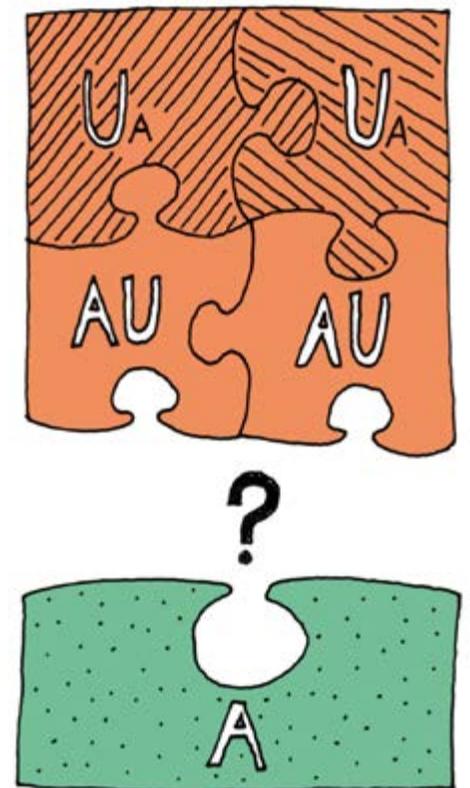
limites ne doivent donc pas être les lisières par défaut de la ville, mais plutôt une invitation à anticiper leur conception. Décider volontairement où s'arrête la ville et comment, c'est se donner les moyens d'endiguer la pression urbaine sur le long terme, de gérer l'espace non bâti de manière économe et de valoriser les espaces préservés tout en consacrant leur statut. La lisière en tant qu'outil d'aménagement peut alors être un moyen de préfigurer la ville de demain et d'en faire accepter sa densité.

Utiliser la lisière pour développer durablement le territoire interroge sur sa traduction dans les documents de planification tel que le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Différents degrés de précision sont envisageables dans l'élaboration du plan de zonage, du règlement et des orientations d'aménagement (OAP), leur rigueur ne dépendant que de la volonté des élus locaux. Toutefois, le principe du PLU est de définir de grands secteurs selon leur vocation actuelle

ou en devenir : zone agricole (A), zone industrielle, zone urbanisée (U), zone à urbaniser (AU), etc.

Le PLU s'intéresse pour ainsi dire plus aux milieux à distinguer qu'aux limites qui les distinguent. Par ailleurs, le PLU est souvent à l'origine d'une mise à distance de la relation ville/nature en différenciant spatialement les espaces naturels à protéger des espaces urbanisés sur lesquels il est possible de développer la ville.

La posture multi-services de la lisière, autant que les variations d'épaisseur de son linéaire, ne permettent pas d'envisager son classement dans une des grandes catégories des PLU. Pour exister, la lisière doit partir de l'usage plus que du zonage ; elle ne doit ni sanctuariser des ressources naturelles, ni encourager leur disparition, mais bien les révéler et les rendre profitables aux habitants d'un territoire. Serait-il donc nécessaire d'encourager la définition d'un nouveau volet dans les PLU qui poserait les limites de l'urbanisation par les lisières ?



△ QUELLE PLACE POUR LA LISIÈRE DANS LES PLU ET PLUi ?

La posture multi-service de la lisière la rend difficile à traduire dans les documents d'urbanisme privilégiant le zonage à l'usage.



**DESSINER LES
LISIÈRES DU
TRIANGLE VERT**



LES PAYSAGES DU TRIANGLE VERT

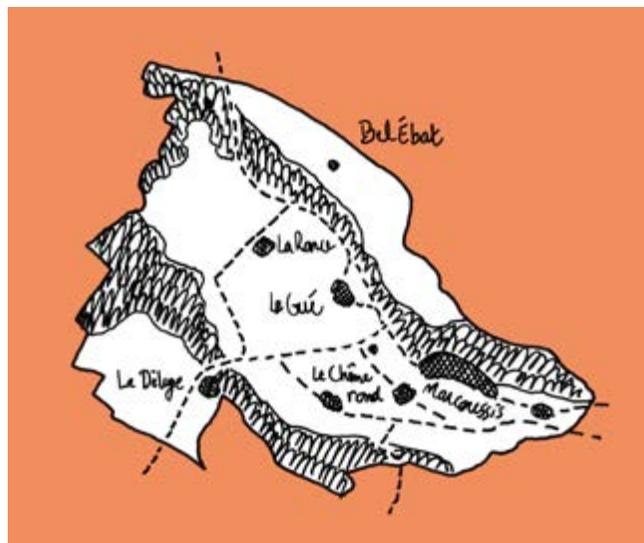
Le territoire du Triangle Vert est riche d'une diversité de paysages qu'il est nécessaire d'identifier avant d'intervenir sur les lisières agriurbaines. Historiquement, la transition entre ville et champs s'est organisée différemment selon la situation géographique des communes : sur un plateau, dans une vallée, sur un coteau, etc. Il est donc important de garder à l'esprit que si plusieurs lisières présentent des dysfonctionnements similaires, ce n'est pas pour autant qu'une même intervention leur conviendra.

Aucune recette toute faite n'existe pour traiter les lisières agriurbaines, c'est pourquoi cette présentation doit permettre à chacun de s'approprier la logique historique des paysages du territoire pour y intervenir aujourd'hui le plus justement possible.

Les illustrations des paysages d'autrefois des pages suivantes et les textes qui les accompagnent sont issus d'une interprétation croisée de plusieurs documents historiques (photo aériennes, cartes postales et monographies communales pour l'essentiel), de visites sur le terrain et de rencontres avec les acteurs locaux.

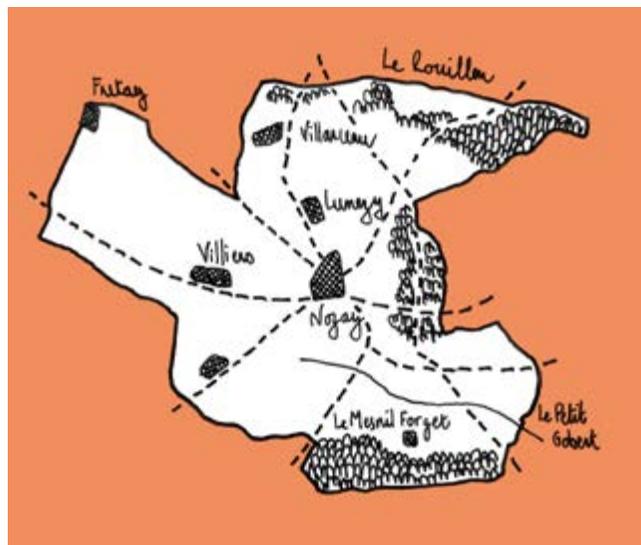
◀ HAMEAU DU GUÉ

*Plaine de Beauvert,
Marcosis*



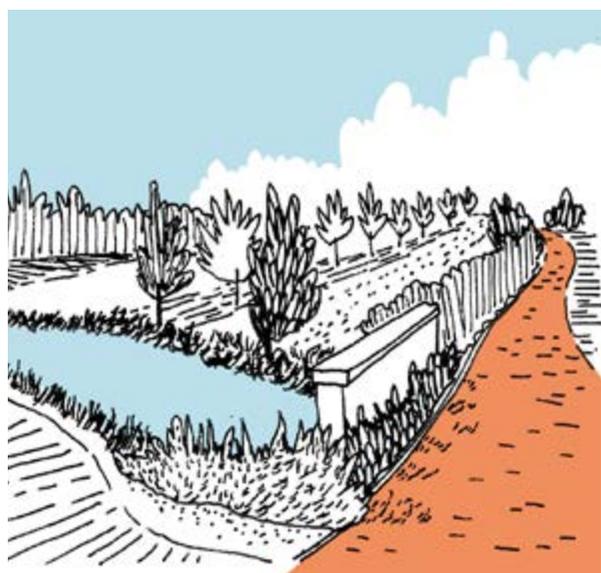
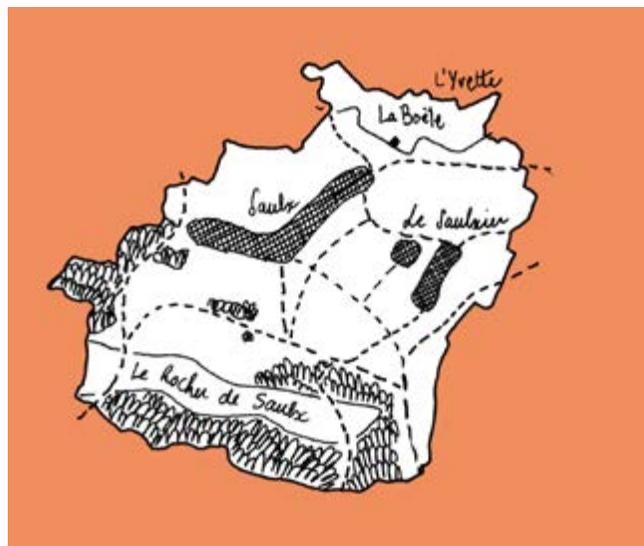
MARCOUSSIS

La commune de Marcoussis s'est construite dans la vallée de la Salmouille. Son urbanisation a d'abord suivi le cours d'eau et la route d'Orsay avant de se concentrer autour de ses petits hameaux. Au delà des habitations, sur les versants des coteaux, s'étendaient alors de nombreux alignements d'arbres fruitiers que l'on retrouve encore aujourd'hui. La commune a longtemps vécu au rythme du maraîchage, et notamment de la culture de la fraise dont les saveurs s'étaient fait connaître jusqu'à Paris. Les crêtes des coteaux, trop abruptes et éloignées du centre-ville pour envisager d'être construites, étaient abandonnées à la végétation forestière ou dédiées à l'exploitation de la roche. À l'ouest de la commune s'étend la plaine de Beauvert ; une plaine céréalière ponctuée d'anciens corps de ferme et de domaines patrimoniaux.



NOZAY

La commune de Nozay s'est développée de manière concentrique, au cœur d'un plateau fertile. L'eau est rare dans les environs du village et se limite généralement à des petites mares où le bétail s'abreuvait autrefois. Le puits des templiers, foré à plus de 170 mètres et surmonté de son réservoir, nous renvoie encore aujourd'hui au paysage perché du plateau de Nozay. Jusqu'aux années 1950, la commune disposait d'une petite couronne vivrière composée de potagers et de vergers bordés par une mosaïque de champs, différente des grands îlots de culture que l'on observe aujourd'hui. Le plateau de Nozay/Villejust était alors traversé par de longues routes et stratégiquement ponctué de corps de ferme.



SAULX-LES-CHARTREUX

La commune de Saulx-les-Chartreux est implantée sur un petit éperon rocheux, entre l'Yvette et le Rocher de Saulx. Longtemps, Saulx-les-Chartreux est restée un haut lieu du maraîchage francilien, grâce aux nombreux rus irriguant ses terres mais aussi grâce à la desserte de la commune par l'Arpajonnais qui permettait aux maraîchers d'exporter rapidement une marchandise fraîchement récoltée vers les Halles de la capitale. Durant la première moitié du siècle dernier, il était difficile de trouver des cultures céréalières dans les environs de Saulx tant l'activité maraîchère était prospère. Les petites cultures et les rangées d'arbres fruitiers constituaient alors une épaisse couronne vivrière autour des centres habités. Le fond plus humide de la vallée était réservé aux pâtures et à l'exploitation du bois (peupliers, saules, etc.). La diversité des motifs paysagers de Saulx-les-Chartreux est toujours lisible dans le découpage actuel de son parcellaire qui renferme encore des champs cultivés.



VILLEBON-SUR-YVETTE

La commune de Villebon-sur-Yvette s'est construite autour de quatre hameaux disséminés de part et d'autre de la route d'Orsay. On retrouve le cœur du bourg sur une ligne de crête, le long de la rue des Maraîchers, à cheval entre la vallée de l'Yvette et la plaine de Villiers. Cette rue est ponctuée de bâtiments agricoles qui témoignent encore du dynamisme de cette activité. Tout comme Saulx-les-Chartreux, le fond de la vallée de l'Yvette était pâturé et cultivé pour son bois. Dans la partie haute de la commune, autour du hameau de Villiers, les terres sablonneuses ont de tout temps été favorables à la culture maraîchère.

MÉTHODOLOGIE

Pour dresser un état des lieux des lisières agriurbaines du Triangle Vert, nous avons procédé à une analyse méthodique des derniers documents d'urbanisme en date approuvés et portés à notre connaissance pour chacune des communes. À partir du plan de zonage et du règlement de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU), nous nous sommes intéressés à toutes les lignes de contact entre une zone classée « agricole » et une zone construite, ou prochainement construite. Trois grandes catégories de lisière ont ainsi été différenciées :



LES LISIÈRES FIXES repèrent les endroits où l'urbanisation n'est pas censée se poursuivre sur les terres agricoles qu'elle avoisine, d'après les documents d'urbanisme. Nous avons pour cette raison distingué deux sous-catégories dans les lisières fixes :



LES LISIÈRES FIXES FONCTIONNELLES, qui ont fait l'objet d'un traitement spécifique à leur situation en marge de la ville et offrent aujourd'hui la possibilité de se promener, de se divertir, de développer une production agricole annexe ou encore parce qu'elles contribuent au dessin de la silhouette de leur commune. Ces lisières ne demandent pas d'intervention particulière, au mieux une gestion spécifique pour conforter leur situation.



LES LISIÈRES FIXES À AMÉLIORER, dont le contact entre l'espace agricole et l'espace urbanisé ne semble pas avoir été pensé. Ces lisières proposent une image simplifiée et standardisée du rapport ville/campagne qui donne l'impression que l'urbanisation est déconnectée du territoire dans laquelle elle s'installe, déqualifiant l'image des espaces agricoles qui la bordent. Ces lisières demandent une intervention particulière, qui tient parfois à peu de choses, pour leur conférer une nouvelle dimension économique, sociale et/ou paysagère.



LES LISIÈRES TEMPORAIRES repèrent les endroits où l'urbanisation doit encore se poursuivre sur les terres agricoles qu'elle avoisine, d'après les documents d'urbanisme. Ces lisières sont autant de lieux temporaires, sur un terme plus ou moins long, mais qui définissent le paysage quotidien de leur commune autant que les autres typologies de lisières.



Enfin, **LES LISIÈRES À TERME** repèrent les endroits où, à plus ou moins longue échéance, l'urbanisation doit se terminer, d'après les prévisions des documents d'urbanisme actuels. Ces lisières sont autant de lieux à anticiper pour assurer la réussite de leur aménagement dès aujourd'hui ou au moment de l'opération immobilière qui la bordera.

La cartographie globale de ces lisières fut réalisée par l'intermédiaire d'un logiciel de Système d'Information Géographique (SIG) d'après les documents d'urbanisme portés à notre connaissance durant l'été 2016. Chacune des communes peut consulter auprès du Triangle Vert le détail de ce document de projet qui a pour vocation d'évoluer avec son territoire. Ce travail cartographique à grande échelle a permis une rapide mise en évidence des cas pratiques qui vont suivre.



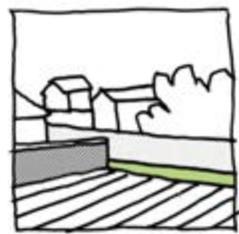
AIGUISER SON REGARD

Avant de nous intéresser à des mises en situation concrètes sur le territoire, attardons-nous quelques instants sur ce qui distingue une bonne appropriation d'un mauvais traitement de la lisière agriurbaine. Chacun des acteurs de l'aménagement du territoire doit être en mesure d'apprécier la qualité d'une lisière ou d'en identifier les défauts pour encourager ou éviter sa reproduction dans les futurs projets communaux.

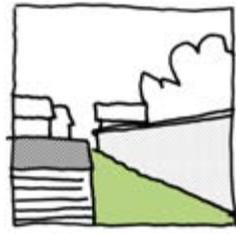
Les illustrations qui vont suivre se veulent représentatives des principales situations, bonnes ou mauvaises, rencontrées sur les lisières agriurbaines du Triangle Vert durant l'été 2016. Si elles sont issues de situations réelles, leur objectif est bien entendu d'accompagner les communes vers de bonnes pratiques d'aménagement. Les exemples négatifs doivent être compris comme des situations à ne pas renouveler et peuvent généralement faire l'objet d'une requalification contemporaine à moindre frais.

▽ UNE LISIÈRE POREUSE, FONCTIONNELLE ET CONNECTÉE AU CŒUR DU VILLAGE

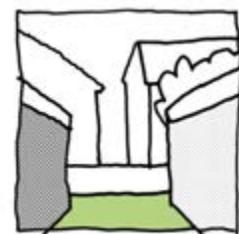
Lieu dit les Dréas, lisière nord-est du Hameau de Villiers à Villebon-sur-Yvette, du Chemin de la Fontaine de Fer à la rue de Saulx-les-Chartreux



■ un mur de pierres filant



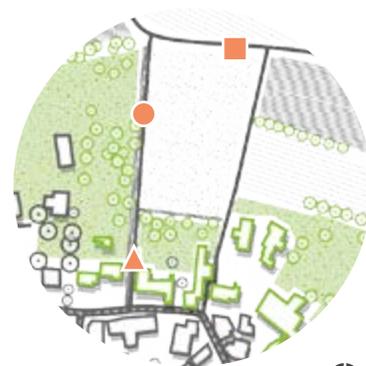
● la rue de Saulx au loin



▲ enserré par de hauts murs

LES QUALITÉS DE LA LISIÈRE

Depuis la plaine de Villiers ①, le regard est attiré par **un mur de pierres filant** ② vers le hameau. L'animation de **la rue de Saulx-les-Chartreux au loin** ③ invite l'utilisateur à s'y engager ; il se retrouve au cœur des parcelles jardinées ④, **enserré par de hauts murs** et les pignons d'habitations ⑤. La qualité de cette lisière réside dans la simplicité et l'esthétique des éléments qui la composent (mur de pierres naturelles ; alignement d'arbres fruitiers ⑥ ; mosaïque de cultures maraîchères ⑦ ; le ru de Villiers et ses passerelles ⑧ ; clôtures légères perméables à la vue ⑨) ainsi que dans la densification du tissu urbain dans son épaisseur, le long de la venelle, qui affirme sa structure.



□ Éléments construits composant la lisière (habitations, murs)

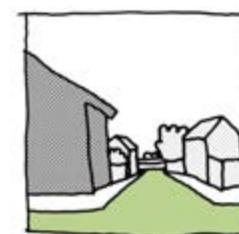
○ Arbres constitutifs de la lisière

■ Parcelles jardinées

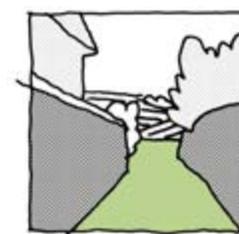
— Réseau de chemins irriguant l'espace agricole depuis le bourg

▽ UNE PLAINE À PORTÉE DU BOURG

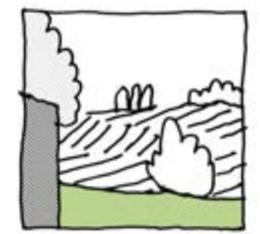
De la place de la mairie au chemin du Four à Banc en passant par le chemin de la Haie de Bruyère à Saulx-les-Chartreux



■ dos à la place



● entre ses murs étroits



▲ le vaste paysage

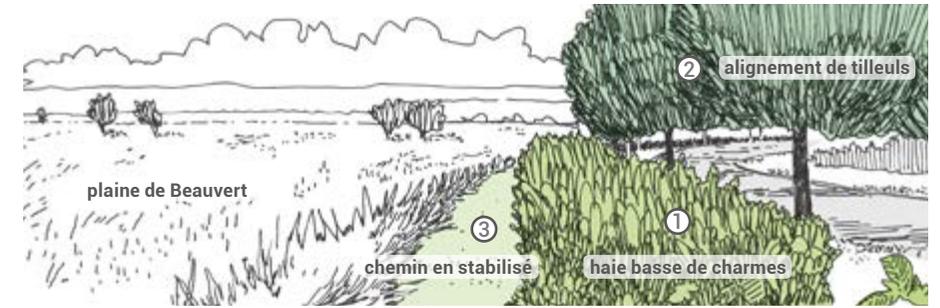
LES QUALITÉS DE LA LISIÈRE

Dos à la place animée de la mairie ①, une discrète venelle ② se faufile entre les habitations. **Entre ses murs étroits** ③, renforcés par l'alignement de certaines façades ④, l'utilisateur progresse vers l'espace agricole qu'il aperçoit déjà ⑤. Au bout de la sente, son regard embrasse **le vaste paysage** de la plaine ponctuée de haies et bosquets ⑥ jusqu'au ciel. La qualité de cette lisière repose sur sa capacité à se densifier "en épaisseur", tout en ménageant la découverte d'un paysage remarquable perceptible et accessible au quotidien depuis le centre-bourg.

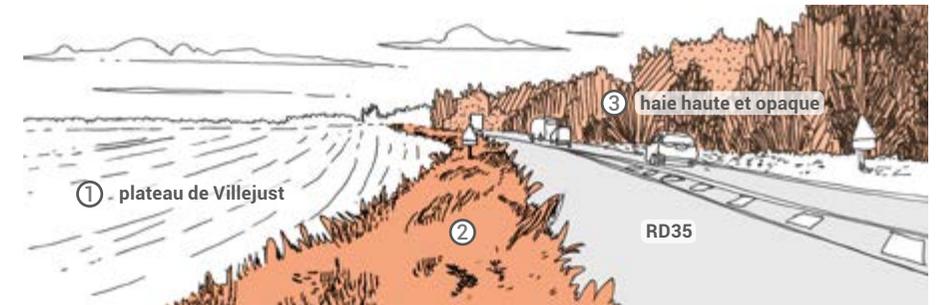




- 1 - Mise à distance de la route et transition visuelle
- 2 - Dessin de la silhouette et fixation de la lisière
- 3 - Sentier de découverte au bord de la plaine

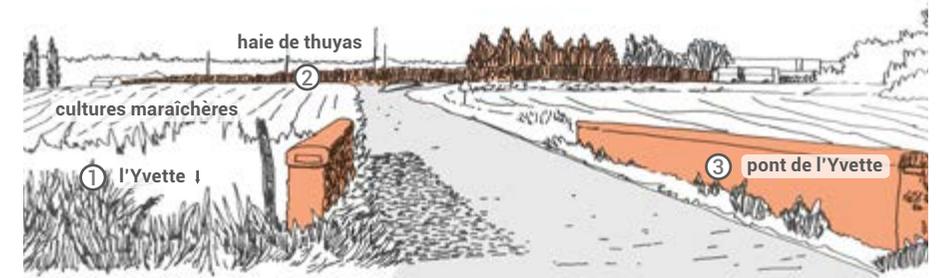


- 1 - Confrontation brutale entre les champs du plateau de Nozay et la route départementale 35
- 2 - Lisière dangereuse et inaccessible pour les piétons
- 3 - Haie haute et opaque masquant la silhouette du bourg



LA ZONE INDUSTRIELLE DES DEVODES À SAULX-LES-CHARTREUX △

- 1 - L'absence de végétation haute de milieux humides efface l'Yvette
- 2 - Confrontation brutale entre la vallée cultivée et une haie de thuyas opaque
- 3 - Élément patrimonial inaccessible

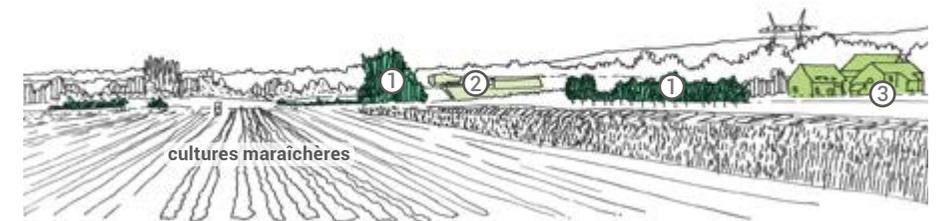


△ UNE VALLÉE IGNORÉE



LE HAMEAU DE VILLIERS (EST) À VILLEBON-SUR-YVETTE △

- 1 - La végétation du Ru des Paradis et du verger accentue la profondeur du paysage
- 2 - Un centre équestre organise la transition avec le bourg
- 3 - Une clôture non opaque adoucit la limite avec le bâti



△ UNE PLAINE OUVERTE



UN REFUGE POUR LA BIODIVERSITÉ



UN LIEU RICHE D'USAGES



UN LIEU DE DÉCOUVERTE ET DE DÉPLACEMENTS



UNE PARTIE DE LA SILHOUETTE COMMUNALE

LES RÔLES MULTIPLES DE LA LISIÈRE

ENVISAGER LA LISIÈRE

Au regard de l'étude cartographique menée à l'échelle du territoire du Triangle Vert, nous avons sélectionné sur chaque commune différentes lisières agriurbaines pouvant être améliorées. L'objectif des mises en situation qui vont suivre est de susciter des questionnements et d'initier un dialogue avec les élus locaux des villes concernées. Chacune de ces propositions doit donc être perçue comme le début d'un projet collectif plus qu'un aménagement déjà figé.

Pour chacune de ces lisières, un rapide état des lieux sera dressé. Il doit permettre à toute personne, familière ou non au site, d'en comprendre la logique sociale, naturelle et géographique, ainsi que les enjeux d'aménagement qui en découlent. Dans un deuxième temps, une proposition d'intervention opérationnelle sera illustrée à l'aide de croquis et de schémas.

Dans la première partie de ce guide, nous avons pu nous faire une idée du panel d'usages et de services que peut accueillir une lisière. Pour appliquer cette démarche à des cas concrets du territoire, nous insisterons systématiquement sur quatre paramètres indispensables à un bon traitement de la lisière :

- la lisière comme lieu de découverte et de déplacements ;
- la lisière comme refuge pour la biodiversité ;
- la lisière comme une partie de la silhouette communale ;
- la lisière comme un espace riche d'usages.

▽ CARTE DE LOCALISATION

Un chemin agricole délaissé au bord du Clos des Célestins



MARCOUSSIS LE CLOS DES CÉLESTINS

Le Clos des Célestins est un lotissement pavillonnaire construit dans la première moitié des années 1990. Implanté le long de la rue Gambetta, il rassemble 36 logements sur une parcelle de 2,5 hectares. À l'ouest, ce lotissement est bordé par le Chemin du Regard et le début de la plaine de Beauvert classée en PRIF. Sur sa frange sud, un petit chemin créé par les circulations agricoles le sépare des cultures environnant la ferme des Potagers de Marcoussis, elles aussi classées en PRIF.



POINTS FAIBLES

- La confrontation entre la plaine et la ville est brutale. Présence d'une haie opaque de thuyas ;
- Les habitations sont identiques et implantées de manière monotone ;
- Le lotissement est fermé sur lui même ;
- Absence de dialogue visuel entre le lotissement et les champs.



POINTS FORTS

- Proximité avec un centre d'intérêt local, la ferme, et donc un public associé ;
- Proximité du paysage remarquable de la plaine de Beauvert ;
- Une partie de la rue Gambetta a déjà été requalifiée. Le linéaire pourrait se poursuivre ici ;
- Un petit chemin est déjà esquissé et pourrait devenir le support d'une promenade en bordure des champs.



(1) PHOTOGRAPHIE DU SITE △

Depuis la ferme des Potagers de Marcoussis, les champs viennent buter contre une haie opaque de thuyas et des habitations monotones

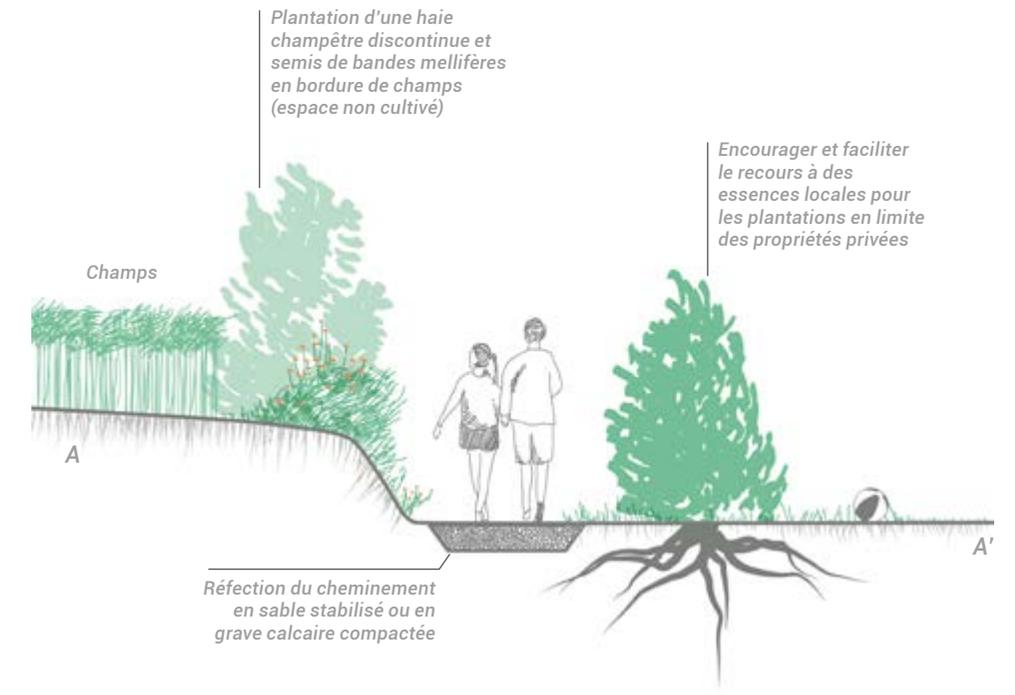
▽ (2) ÉTAT ACTUEL DE LA LISIÈRE

Un chemin agricole adossé à une haie de thuyas opaque, en contrebas des champs



▽ PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT

Retrouver un sentier piéton en bordure des champs, support de découverte et refuge pour la biodiversité



LES RÔLES DE LA LISIÈRE



La végétation arbustive qui borderait le chemin, constituée d'essences locales, serait un refuge potentiel pour la faune des environs, notamment pour les prédateurs naturels des ravageurs des cultures.



La réfection du chemin agricole définirait un nouvel itinéraire piéton au bord des champs entre le centre-ville et les Potagers de Marcoussis. Au bout du sentier, l'abattage des conifères dégagerait une vue lointaine sur la plaine de Beauvert.



Depuis la ferme des Potagers, la haie champêtre discontinuée adoucirait le contact entre les champs et le lotissement par sa végétation caduque et diversifiée. Depuis le sentier, cette haie rythmerait la promenade d'une succession d'ouvertures sur les cultures.



△ (2) ÉTAT PROJETÉ DE LA LISIÈRE

Un nouvel itinéraire piéton au bord des champs pour vivre la plaine de Beauvert au quotidien

▽ CARTE DE LOCALISATION

Une lisière difficilement accessible en fond de parcelle entre l'étang du Gué et la Brasserie artisanale



MARCOUSSIS

DU GUÉ À LA PLAINE

Le long de la route d'Orsay, le lieu-dit du Gué s'est développé entre la plaine de Beauvert et le coteau boisé. Nous avons ici choisi de nous intéresser à une petite portion de cette lisière, construite à partir des années 1970, entre la Brasserie artisanale de Marcoussis et l'étang du Gué. L'ensemble des terres agricoles qui borde cette partie de Marcoussis est classée en PRIF.



POINTS FAIBLES

- Linéaire discontinu et difficile d'accès ;
- Plaine de Beauvert difficilement perceptible et accessible pour le promeneur.



POINTS FORTS

- Ce linéaire est situé entre deux points d'intérêt : l'étang du Gué, déjà bien fréquenté pour la détente et les loisirs, et la Brasserie artisanale de Marcoussis, vitrine d'une agriculture locale et espace festif ;
- Proximité du paysage remarquable de la plaine de Beauvert ;
- Passage d'un chemin de randonnée non loin et donc potentielle fréquentation touristique des environs ;
- Création en cours d'un nouveau chemin sur ce secteur.



(1) PHOTOGRAPHIE DU SITE △

Une transition brutale entre les étendues cultivées de la plaine et des fonds de parcelles innaccessibles

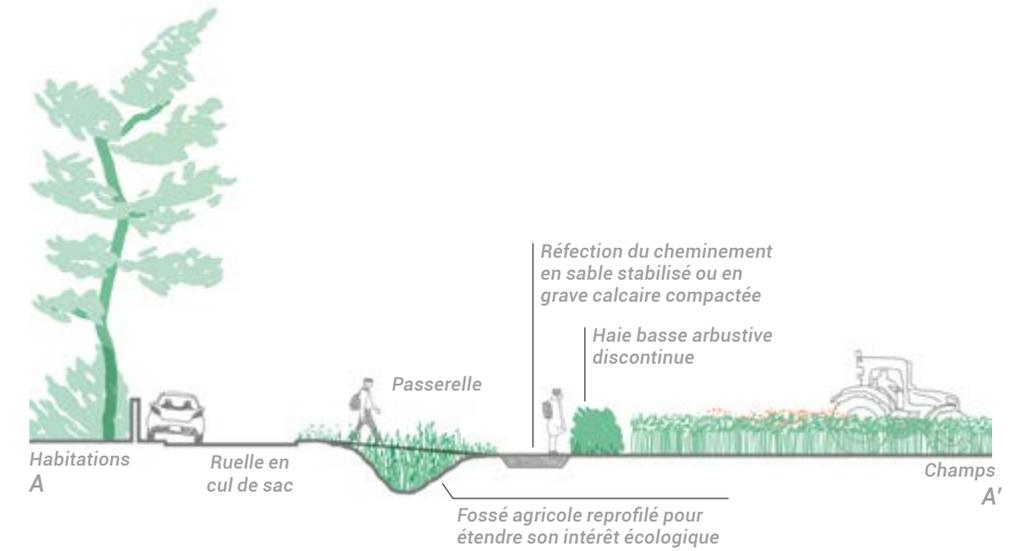
▽ (2) ÉTAT ACTUEL DE LA LISIÈRE

Un chemin en terre séparé de la ruelle par un fossé agricole



▽ PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT

L'opportunité d'une nouvelle liaison en lisière de la plaine de Beauvert



LES RÔLES DE LA LISIÈRE



Le reprofilage du fossé agricole enrichirait la diversité physique de ce milieu humide et améliorerait son rôle de refuge pour la faune et la flore locale.



Le raccordement de ce sentier à l'itinéraire de randonnée non loin laisse envisager de nouvelles rencontres entre un public touristique et les habitants, particulièrement entre la Brasserie artisanale et l'étang du Gué.



Ce sentier pédestre au fil de l'eau dévoilerait un point de vue jusqu'alors difficilement accessible sur la plaine de Beauvert. Une haie basse d'essences locales cadrerait la vue sur les champs tout en maintenant une distance entre le promeneur et ces derniers.



Cette impasse en fond de parcelle pourrait s'ouvrir vers la plaine. La haie basse qui accompagnerait le chemin permettrait d'organiser un peu plus le passage des étendues cultivées à la rue et ses éléments construits (clôtures, portails, murs, etc.).



(2) ÉTAT PROJETÉ DE LA LISIÈRE △

Un sentier en lisière des champs qui ne compromet pas la bonne circulation des engins agricoles

▽ CARTE DE LOCALISATION

Une lisière en entrée de ville au contact d'équipements communaux majeurs



NOZAY DE L'ÉCOLE AU COLLÈGE

La partie Est de Nozay compose une grande partie de la silhouette du bourg que l'on découvre en arrivant de la Ville-du-Bois. Au nord, cette lisière s'est construite entre la fin des années 1960 et le début des années 1970. Plus récente, la construction de sa moitié sud remonte aux années 2000 avec l'apparition du collège, de l'école primaire et du gymnase. Les terres cultivées qui bordent cette lisière ne sont pas directement concernées par un PRIF ; une bande non classée d'une centaine de mètres sépare les habitations de la limite du périmètre d'intervention.



POINTS FAIBLES

- Silhouette austère en entrée de ville composée de fonds de jardins opaques. C'est la première image de la commune en venant de l'Est ;
- Circulation peu confortable, itinéraire piéton inexistant.



POINTS FORTS

- Usages pré-existants sur cette lisière qui ne demandent qu'à être confortés (promeneurs) ;
- Desserte d'équipements publics fédérateurs dans la commune : école primaire, collège, gymnase ;
- Passage à proximité d'un chemin de randonnée.

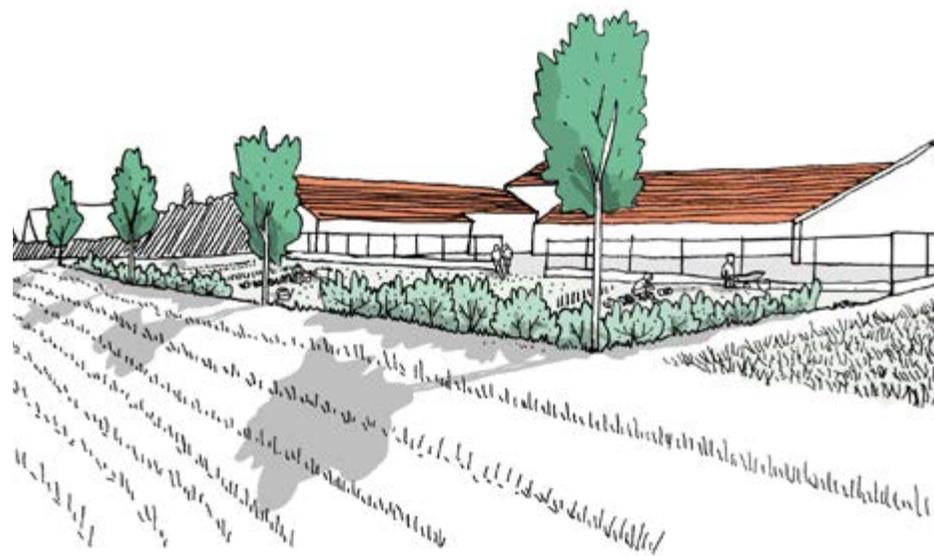


(1) PHOTOGRAPHIE DU SITE △

Un chemin informel en fond de parcelle est parfois utilisé par des promeneurs

▽ (2) ÉTAT ACTUEL DE LA LISIÈRE

Derrière l'école primaire, un espace entretenu et planté d'arbres pourrait être mis à disposition des écoliers

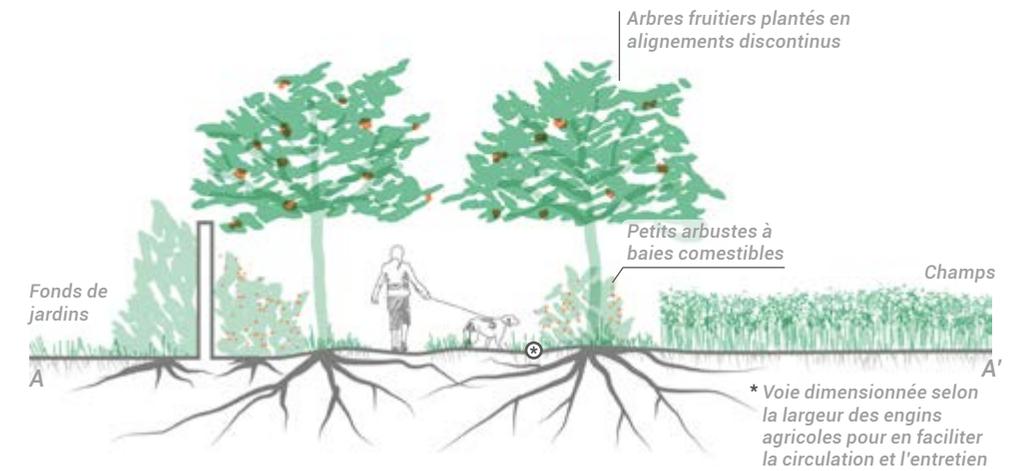


(2) ÉTAT PROJETÉ DE LA LISIÈRE △

L'aménagement de cette lisière est l'occasion d'envisager l'extension de la cour d'école primaire par un potager pédagogique sur un espace actuellement libre

▽ PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT

Entre l'école primaire et le collège, le sentier piéton est affirmé par la plantation d'essences comestibles et la circulation agricole maintenue



LES RÔLES DE LA LISIÈRE



La végétation arborée et arbustive qui borderait le chemin, constituée d'essences locales, serait un refuge potentiel pour la faune des environs, notamment pour les prédateurs naturels des ravageurs des cultures.



La présence d'arbres fruitiers et de plantes potagères sur cette lisière lui conférerait une dimension vivrière de proximité et les interactions sociales qui lui sont liées.



La confortation de ce chemin renforcerait la liaison entre des équipements communaux structurants (sportifs et éducatifs) tout en proposant un nouvel itinéraire quotidien sécurisé aux écoliers de Nozay.



La plantation d'arbres et d'arbustes sur cette lisière adoucirait la transition entre les champs et les fonds de jardins opaques. La silhouette nouvellement composée améliorerait l'image de cette entrée de ville.

▽ CARTE DE LOCALISATION

Une lisière peu fréquentée à l'entrée ouest de la commune



(1) PHOTOGRAPHIE DU SITE △

Une confrontation brutale entre la ville et les champs perceptible depuis la RD 35



NOZAY

AU HAMEAU DU VIEUX VILLIERS

La construction de la partie ouest de Nozay a débuté dans les années 1970 avec l'apparition de lotissements pavillonnaires et de petits immeubles collectifs. Cet important phénomène d'étalement urbain a complètement effacé le rapport historique entre le bourg et le Hameau du Vieux Villiers qui étaient jusqu'alors séparés. Les terres cultivées aux abords de la lisière étudiée ne sont pas directement classées en PRIF ; une bande de 130 mètre est située hors du périmètre d'intervention.



POINTS FAIBLES

- Silhouette monotone et austère en entrée de ville. C'est la première image de la commune en venant de l'Ouest ;
- Disparition du Hameau du Vieux Villiers dans des constructions, effacement d'un patrimoine commun ;
- Impossibilité d'accès à cette lisière ;
- Perte du rapport au village (clocher dissimulé derrière les constructions plus récentes).



POINTS FORTS

- Passage d'un chemin de randonnée à proximité ;
- Proximité avec un paysage cultivé remarquable ;
- Proximité d'habitats collectifs (usagers potentiels de la lisière) ;
- Présence d'un élément historique de la commune : le Hameau du Vieux Villiers.

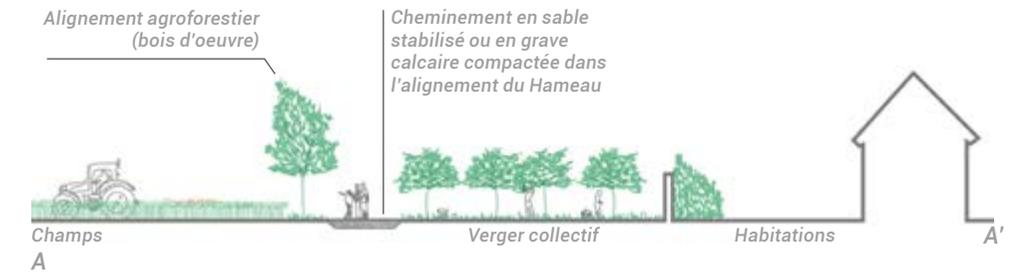
▽ (2) ÉTAT ACTUEL DE LA LISIÈRE

Le Hameau du Vieux Villiers, attenant à cette lisière, est désormais rattaché à l'urbanisation du bourg



▽ PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT

Un chemin piéton planté d'arbres et un verger collectif dessinent la silhouette communale de cette entrée de ville et bénéficient aux habitations collectives voisines



LES RÔLES DE LA LISIÈRE



L'utilisation d'essences locales pour composer les haies et alignements d'arbres conforterait une faune et une flore endémiques.



La création d'un espace public tourné vers la production vivrière collective à petite échelle (jardins partagés, verger collectif) offrirait un nouveau lieu de rencontre et d'échange aux habitants des environs, notamment à ceux ne disposant pas d'une parcelle à cultiver.



Aménager la lisière ouest de Nozay serait l'opportunité de la rendre accessible aux piétons et cyclistes et d'engager de nouveaux itinéraires vers le plateau de Nozay/Villejust, ainsi que vers Marcoussis.



L'aménagement d'une telle lisière vivrière en entrée de ville pourrait améliorer la première image du bourg en venant de l'Ouest tout en mettant en valeur son patrimoine historique.

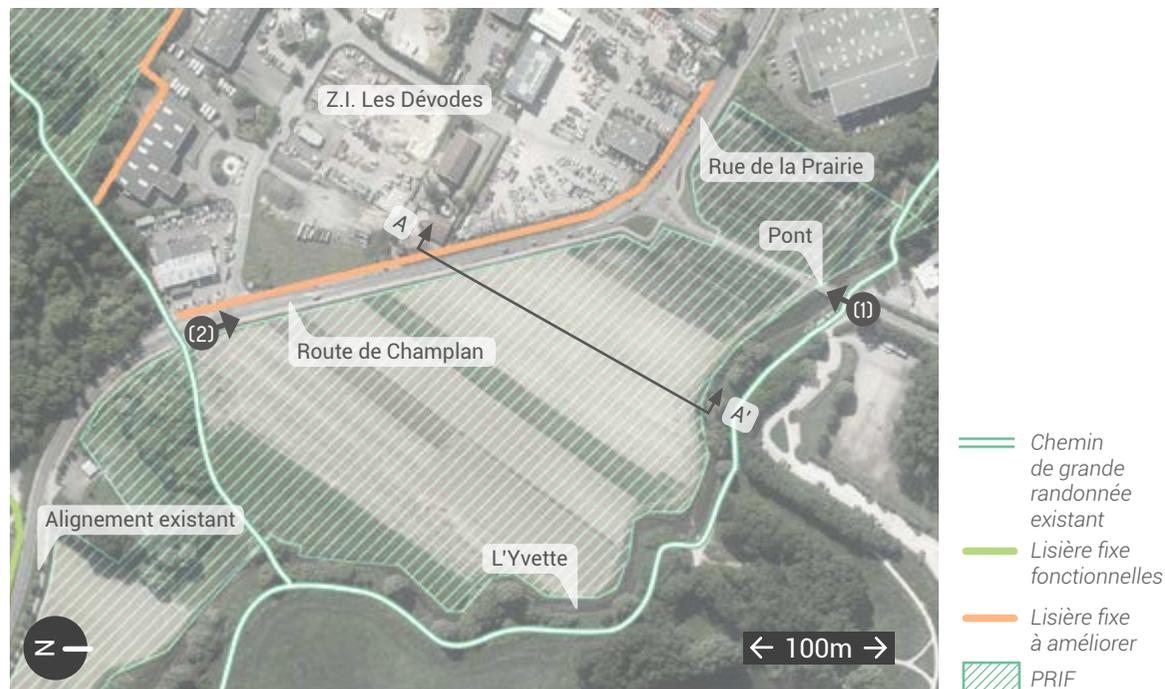


(2) ÉTAT PROJETÉ DE LA LISIÈRE △

L'aménagement de cette lisière est aussi l'occasion de mettre en valeur le Hameau du Vieux Villiers en lui offrant un nouvel accès piéton depuis la RD35

▽ CARTE DE LOCALISATION

Une lisière entre la Zone Industrielle des Dévodes et la vallée maraîchère de l'Yvette



SAULX-LES-CHARTREUX LES DEVODES ET L'YVETTE

Au nord de la commune de Saulx-les-Chartreux s'est construite dès les années 1980 la Zone d'Activités des Dévodes, non loin de l'Yvette. La Route de Champlan marque une limite entre La Prairie et les abords cultivés du cours d'eau classés en PRIF.



POINTS FAIBLES

- Confrontation brutale entre les cultures maraîchères du fond de vallée avec la route et la Zone d'Activités ;
- Façade communale peu valorisante : espace très fréquenté et peu sécurisant ;
- Absence d'un rapport visuel au cours d'eau.



POINTS FORTS

- Proximité du paysage remarquable de la vallée de l'Yvette ;
- Des itinéraires cyclables et piétons sont déjà en place et utilisés ;
- Présence d'une activité maraîchère en situation de vitrine, qui forme une couronne entre la zone de loisirs du bassin de l'Yvette et les villages de Saulx et Champlan.



(1) PHOTOGRAPHIE DU SITE △

Le vieux pont en pierres au dessus de l'Yvette n'est aujourd'hui pas accessible de manière sécurisée

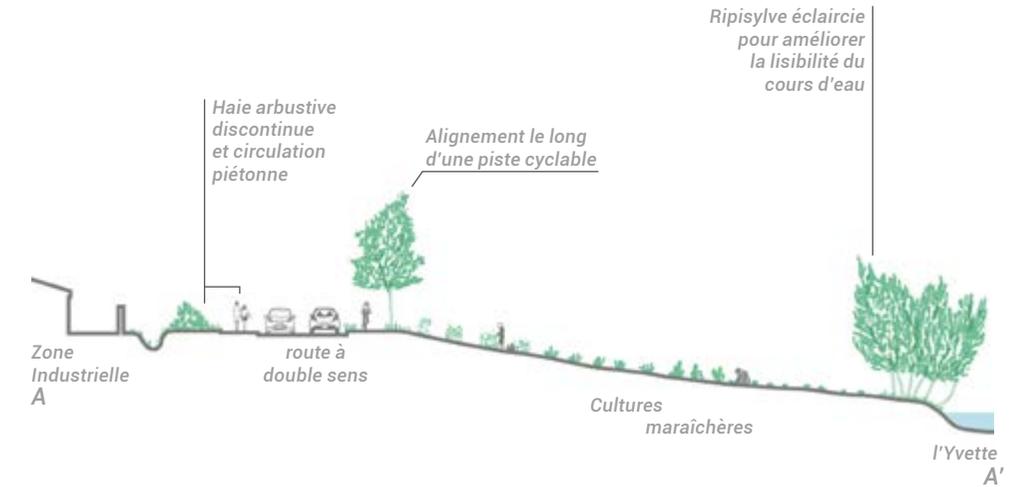
▽ (2) ÉTAT ACTUEL DE LA LISIÈRE

La piste cyclable existante est un élément structurant autour duquel peut se construire cette lisière afin d'adoucir le rapport entre les cultures et la Z.I.



▽ PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT

Poursuivre l'aménagement des liaisons douces du secteur pour y sécuriser les déplacements tout en mettant en valeur les paysages maraîchers de la vallée de l'Yvette



LES RÔLES DE LA LISIÈRE



La gestion attentive des bords de l'Yvette permettrait l'installation pérenne d'une faune et d'une flore spécifique aux milieux humides. Aujourd'hui, de nombreux bambous envahissent les bords du cours d'eau et se substituent à la flore locale.



Affirmer la présence piétonne et cyclable aux abords de la Zone d'Activités améliorerait le sentiment de sécurité des usagers et les inciterait à la halte. De nouveaux liens peuvent se tisser entre l'activité maraîchère du fond de vallée et les visiteurs.



Les circulations piétonnes et cyclables actuelles pourraient être confortées par de nouvelles pistes et trottoirs, notamment sur la portion de la Route de Champlan qui descend vers l'Yvette. Un tel aménagement rendrait accessible le vieux pont tout en offrant une nouvelle approche de la vallée.

La plantation d'arbres le long de la route de Champlan et de la rue de la Prairie atténuerait l'aspect monotone de cette lisière aujourd'hui limitée à une haie de thuyas opaque. De telles plantations offriraient par ailleurs de l'ombre aux promeneurs et prolongeraient les aménagements déjà réalisés plus à l'Est.



(2) ÉTAT PROJETÉ DE LA LISIÈRE △

Poursuite de l'alignement d'arbre initié sur la section précédente de la piste cyclable et gestion de l'accès aux parcelles maraîchères par les engins agricoles

▽ CARTE DE LOCALISATION

Une lisière au pied du Rocher de Saulx,
le long du Rouillon



SAULX-LES-CHARTREUX

LE ROUILLON ET LE ROCHER

Au sud du bourg, le Rouillon marque la limite communale avec Nozay. Au pied du Rocher de Saulx, le petit ruisseau s'écoule le long de l'avenue Sadi Carnot vers le centre commercial de la Ville du Bois. Plus ou moins encaissé, ce cours d'eau discret sépare les habitations des cultures de la vallée classée en PRIF. Dans sa moitié est, il traverse des parcelles classées en « Zone Naturelle » quelques fois pâturées par des chevaux.



POINTS FAIBLES

- Cours d'eau peu visible et difficile d'accès ;
- Paysage remarquable de vallée réservé au voisinage ;
- Peu d'usages publics dans les environs ;
- Manque de visibilité de la vallée depuis l'avenue Sadi Carnot.



POINTS FORTS

- Potentiel itinéraire de découverte à mettre en place le long du Rouillon, le pied du Rocher de Saulx pouvant en être l'une des étapes ;
- Paysage remarquable de la vallée du Rouillon ;
- Présence d'espaces naturels pour la création de nouveaux espaces publics de rencontre et de détente.



(1) PHOTOGRAPHIE DU SITE △

Un rideau d'arbres dissimule le vallon agricole depuis l'avenue Sadi Carnot

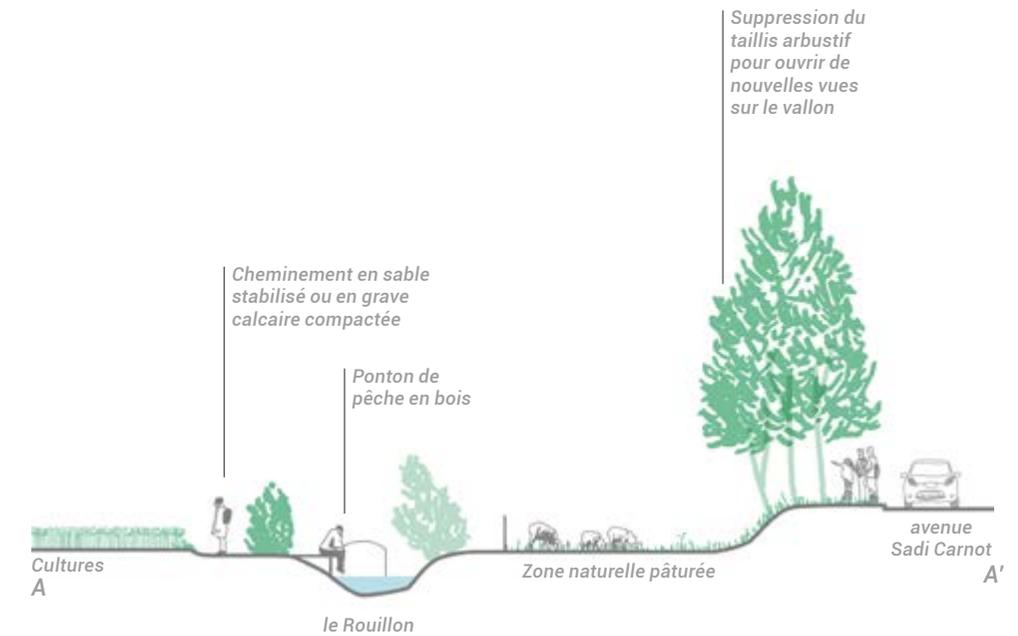
▽ (2) ÉTAT ACTUEL DE LA LISIÈRE

Les abords du Rouillon enrichis rendent sa perception difficile en plus d'empêcher son approche



▽ PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT

Un chemin piéton sinue de part et d'autre du cours d'eau reprofilé dans un vallon pâturé et ouvert à de nouveaux usages, renforçant les liens entre Nozay et Saulx-les-Chartreux



(2) ÉTAT PROJETÉ DE LA LISIÈRE △

Dans le cadre d'une nouvelle gestion des espaces naturels du vallon, de nouveaux sentiers piétons pourraient border le cours d'eau et le rendre accessible

LES RÔLES DE LA LISIÈRE



Le reprofilage du ru du Rouillon et l'aménagement de ses abords permettrait d'améliorer les caractéristiques physiques de ce milieu humide et la préservation d'une faune et d'une flore associées.



La création d'espaces publics le long du Rouillon (aire de pique-nique, pontons de pêche, assises...) inciterait les visiteurs à la halte et à l'échange.



L'aménagement de cette section du ru du Rouillon peut s'inscrire dans un itinéraire de découverte à l'échelle intercommunale mettant en valeur les paysages de vallée et un patrimoine hydraulique.



La suppression du taillis arbustif qui borde l'avenue dégagerait de nouvelles perspectives sur les étendues cultivées et améliorerait la lisibilité de cette lisière depuis le versant de Nozay. Des essences arborées remarquables sont également à préserver après évaluation de leur état phytosanitaire.

▽ CARTE DE LOCALISATION

De l'autre côté de l'autoroute A10 par rapport au bourg de Villebon-sur-Yvette, cette lisière est à l'interface avec la plaine maraîchère de Villiers



VILLEBON-SUR-YVETTE DES CHAMPS AU BOURG

C'est dans sa plaine cultivée, sur un point haut, que Villebon-sur-Yvette a choisi d'implanter son cimetière. Isolé du centre-bourg et du Hameau de Villiers, le cimetière est néanmoins desservi par la très passante Route Départementale 59. Le Golf de L'Yvette avoisine le cimetière à l'ouest tandis que des parcelles classées en PRIF le bordent au nord et à l'Est. Les terres encore cultivées au sud sont quand à elle classées en « Zone d'Équipement » dans le PLU.



POINTS FAIBLES

- Cimetière peu visible et difficilement accessible ;
- L'interface entre Saulx-les-Chartreux et Villebon-sur-Yvette peu valorisée et la liaison piétonne ou cyclable entre les deux communes est difficile en toute sécurité.



POINTS FORTS

- Espace en vitrine pour les deux communes, notamment avec le passage de la RD 59 en surplomb de la plaine maraîchère ;
- La situation en retrait du bourg du cimetière de Villebon-sur-Yvette laisse envisager un travail de la lisière dans son épaisseur plus facile ;
- Passage du chemin de Grande Randonnée de Pays (GRP) de la Ceinture Verte d'Ile-de-France non loin.



(1) PHOTOGRAPHIE DU SITE △

Les chemins agricoles qui sillonnent la plaine traversent difficilement la Route Départementale 59

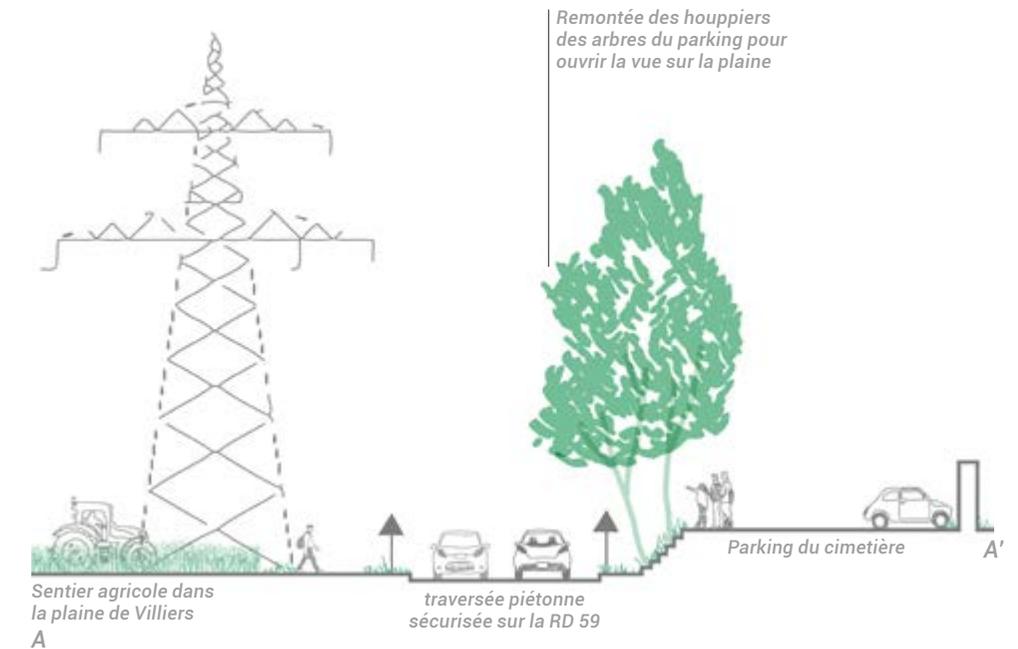
▽ (2) ÉTAT ACTUEL DE LA LISIÈRE

Très passante, la Route Départementale 59 ne peut être parcourue en toute sécurité par les piétons et les cyclistes



▽ PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT

Une lisière qui facilite l'accès piéton et cycle au cimetière et dévoile le paysage de la plaine maraîchère depuis celui-ci



(2) ÉTAT PROJETÉ DE LA LISIÈRE △

Une nouvelle liaison douce sécurisée au coeur des paysages maraîchers de la plaine de Villiers

LES RÔLES DE LA LISIÈRE



Constituée d'essences locales, la végétation arborée qui borderait la départementale serait un nouveau refuge potentiel pour la faune des environs, notamment pour les prédateurs naturels des ravageurs des cultures.



L'amélioration du raccordement de cet espace avec le reste du bourg permettrait d'augmenter sa fréquentation, notamment grâce au passage du sentier de GRP reliant le hameau de Villiers à Villebon-sur-Yvette.



La définition d'un sentier planté d'arbres le long de la RD59 offrirait un nouvel itinéraire sécurisé au coeur de la plaine. La réalisation d'un escalier dans le prolongement du passage piéton existant limiterait les risques d'accident et faciliterait l'accès au cimetière.



Relever les houppiers des arbres en bordure du cimetière dégagerait de nouvelles vues sur la plaine maraîchère tout en donnant de la profondeur à cette lisière observée depuis les cultures.

▽ CARTE DE LOCALISATION

L'essentiel des lisières du Hameau de Villiers sont figées mais impossibles à parcourir



VILLEBON SUR YVETTE VILLIERS

Le Hameau de Villiers est une petite enclave habitée dans la plaine maraîchère. Le cœur historique du hameau se situe dans sa moitié est, la partie ouest s'étant développée à partir des années 1960. Aujourd'hui, l'essentiel du hameau est adossé à des terres agricoles classées en PRIF qui empêchent tout étalement futur.



POINTS FAIBLES

- Lisière inaccessible aux piétons et vélos ;
- Rapport brutal en entrée du hameau entre la plaine maraîchères et les habitations.



POINTS FORTS

- La petite taille du hameau laisse envisager la définition d'un sentier circulaire relié au GRP de la Ceinture Verte d'Ile-de-France qui passe non loin ;
- Le parking en entrée de ville est un point d'escale potentielle pour les visiteurs ;
- Présence d'un centre équestre non loin et d'usagers potentiels pour un tel sentier.



(1) PHOTOGRAPHIE DU SITE △

Entrée est du hameau depuis le Ru des Paradis

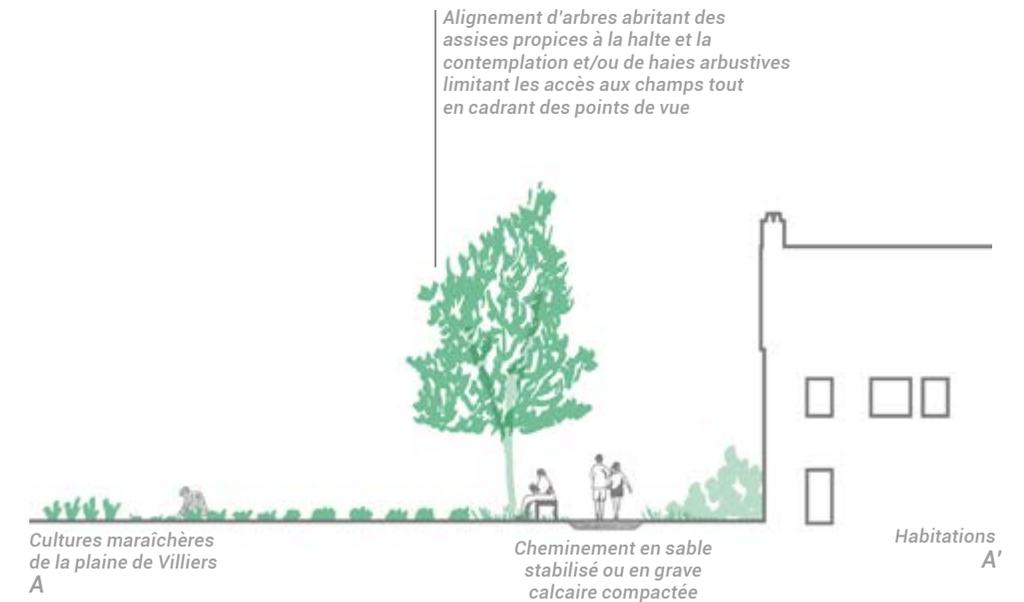
▽ (2) ÉTAT ACTUEL DE LA LISIÈRE

L'entrée Est du hameau présente aujourd'hui une confrontation brutale entre les champs et les habitations



▽ PRÉCONISATIONS D'AMÉNAGEMENT

Une promenade plantée d'arbres entre ville et champs permet un itinéraire d'interprétation privilégié des paysages de la plaine



LES RÔLES DE LA LISIÈRE



L'utilisation d'essences locales pour composer les haies conforterait une faune et une flore endémiques.



Le raccordement du sentier au chemin de GRP de la Ceinture Verte d'Ile-de-France permettrait d'augmenter la fréquentation du hameau et la mise en valeur de l'activité maraîchère de ses abords.



Un sentier de tour de ville peut facilement être dessiné entre le bourg et les champs. Il offrirait un itinéraire de d'interprétation privilégié des paysages de la plaine.



La plantation d'arbres et d'arbustes sur l'entrée est du bourg permettrait d'adoucir la transition des champs aux éléments bâtis et ainsi d'améliorer l'image de l'entrée est du hameau.



(2) ÉTAT PROJETÉ DE LA LISIÈRE △

La définition d'un sentier de tour de ville sur la frange sud de la commune permettrait d'adoucir la relation entre espaces cultivés et bâtis

POUR ALLER PLUS LOIN



AFFIRMER LA PLACE DE L'AGRICULTURE AU CŒUR DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Pas de lisière agriurbaine sans agriculture...

Les élus souhaitant donner toute sa place à l'agriculture locale dans leur projet de territoire doivent traduire clairement cette volonté politique dans leur document d'urbanisme : affirmer la place légitime des espaces agricoles autour des villes, et au sein du tissu urbain, dans une nouvelle manière de faire la ville... Cette nécessaire inversion du regard permet de penser le développement territorial à partir d'une armature agricole et naturelle intangible. Ce préalable définit l'enveloppe stratégique à préserver, et notamment le réseau d'espaces agricoles garantissant une agriculture réellement fonctionnelle.

Le corollaire de cette économie de foncier sera nécessairement la densification au sein du tissu urbain existant ; la qualité et la valeur des zones d'habitat ainsi nouvellement créées n'en seront que renforcées par la qualité des espaces ouverts préservés qui les entourent. Les réflexions conduites sur l'aménagement des lisières agri-urbaines permettront en outre de limiter les pressions sur les espaces ouverts, et ce de manière plus durable dans le temps. Un équilibre sera à trouver entre la densification du tissu urbain et les relations de toutes natures à maintenir avec les espaces ouverts alentours : maintien de vues lointaines (quelques parcelles non bâties en zone urbaine à préserver), une orientation préférentielle des

nouvelles voiries en direction du "grand paysage", circulations douces, corridors écologiques....

Enfin, plus largement, la mise en œuvre d'une politique de soutien et de valorisation des projets agricoles et de l'agriculture locale sera un atout pour générer une dynamique positive, un contexte qui permettra aux exploitations de se développer, d'asseoir leur ancrage territorial et leur viabilité économique, de structurer une filière agroalimentaire locale. Ces

éléments contribueront à rendre la place de l'agriculture incontestable en zone périurbaine, et cette activité pourra perdurer plus sûrement, au fil des documents de planification qui se succéderont. La lisière agriurbaine aménagée et composée participera également à cet ancrage durable de l'agriculture, en faisant en sorte que s'y développent de nouvelles activités et solidarités, de nouveaux usages et liens sociaux nés de la réelle rencontre entre monde urbain et monde agricole.

TRADUIRE LA LISIÈRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Toute volonté de faire de la lisière un outil d'aménagement au service d'un projet agriurbain local peut et doit trouver sa traduction dans les documents de planification des communes ou intercommunalités (PLUi = Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal)).

Afin d'assurer une transition paysagère qualitative entre l'espace urbain et la plaine agricole, un traitement particulier du front urbain est nécessaire : implantation et aspect des constructions, des clôtures, de la végétation. Ce traitement doit s'appliquer à l'ensemble des terrains jouxtant une zone agricole ou situés sur une rue jouxtant elle-même l'espace agricole.

Des règles de composition, figurant dans le document de planification locale sous forme d'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) peuvent ainsi s'appliquer sur les secteurs qui concernent le rapport entre

espaces urbanisés et espaces de nature, et notamment sur des parcelles importantes dédiées à l'urbanisation :

IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

- Urbaniser dans la profondeur : afin de ne pas urbaniser le long de la rue et, par la suite, d'urbaniser en drapeau dans la profondeur, en créant du coup de multiples impasses.
- Installer les constructions sous forme de maisons de ville ou de petits immeubles dans la profondeur de la parcelle, le long de la voirie, afin de créer des continuités bâties.
- Créer une voirie centrale s'ouvrant sur le grand paysage, permettant de conserver des vues sur l'espace agricole, débouchant sur un sentier piéton ou chemin de ronde en bordure des champs.

UNE HAIE CHAMPÊTRE

Une haie champêtre, également appelée "haie mixte", est une haie composée d'une diversité d'essences locales. Ces arbustes et petits arbres sont ainsi adaptés au sol et au climat et sont autant de refuges et de sources de nourriture pour la faune des environs.

- Traiter en "maison d'angle" les constructions qui seront à l'angle de la voirie principale et de la nouvelle voie, afin de ne pas créer de pignons sur l'espace public.
- Maintenir à un moindre niveau la hauteur des maisons sises sur la lisière, par rapport aux autres secteurs d'habitat, afin de réaliser un dégradé des volumétries et ainsi limiter leur impact sur le paysage vu depuis l'espace agricole.
- Traiter autant que possible, la façade faisant face aux champs, comme une façade principale, c'est-à-dire permettant des vues directes pour ne plus "tourner le dos" à l'espace agricole.
- Ne pas appliquer les reculs liés aux vues sur la limite séparative jouxtant l'espace agricole.
- Imposer aux maisons situées en bordure de l'espace agricole un enduit coloré dans les tons naturels chauds (ocres...) ou un

bardage bois, afin de permettre une bonne insertion des constructions dans le paysage (vues lointaines). Les enduits ou autre revêtement de couleur blanche seront interdits, afin de minimiser l'impact visuel des constructions.

CLÔTURES ET VÉGÉTATION

- Faire en sorte qu'aucun mur ou muret ne constitue une rupture violente entre les deux milieux, afin de conserver des transparences. Côté espace agricole, la clôture de la parcelle devra se faire exclusivement au moyen d'une haie champêtre (association d'arbres, arbustes et buissons d'essences locales adaptés au milieu, au paysage et au climat).
- Favoriser, en cas de réalisation d'une promenade en limite d'urbanisation, l'implantation d'arbres fruitiers, de haies champêtres, de plantes autochtones etc...

ILS ONT ALIMENTÉ NOTRE RÉFLEXION

Imaginer et concevoir de nouvelles relations entre ville et agriculture grâce à la lisière n'est pas une utopie. En France, plusieurs villes en proposent déjà des expériences concluantes. Tout au long de nos recherches et de l'élaboration de ce guide, nous avons découvert de nombreuses initiatives encourageant la mise en place de lisières depuis l'échelle communale jusqu'à l'échelle régionale.

Il y a mille et une façons d'encourager la construction de lisières fertiles sur le territoire du Triangle Vert. Pour cette raison, nous avons souhaité partager ces démarches de natures variées qui ont alimenté notre réflexion dans l'espoir d'encourager de nouvelles expériences bénéfiques au projet agriurbain que porte l'association.

LE TRIANGLE VERT VU PAR LE DSA D'ARCHITECTE URBANISTE

Une étude commandée par le Triangle Vert aux étudiants du DSA architecte-urbaniste portant sur la problématique des lisières.

Plus d'informations :

École d'architecture de la ville et des territoires, (2009).

Le Triangle Vert - Le paysage modèle les villes d'aujourd'hui

www.trianglevert.org, rubrique Ressources

www.marnelavallee.archi.fr

LE TRIANGLE VERT VU PAR L'ÉCOLE DU PAYSAGE DE VERSAILLES

Une étude de définition commandée par le Triangle Vert aux étudiants de l'école du paysage de Versailles.

Plus d'informations :

École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, (2006). Atelier Pédagogique Régional 2005-2006.

www.trianglevert.org, rubrique Ressources

www.ecole-paysage.fr

LES PRIF EN ÎLE-DE-FRANCE

Le schéma directeur d'aménagement de l'espace naturel du Hurepoix : une étude commandée par l'Agence des Espaces Verts qui dresse un état des lieux des territoires du PRIF du Hurepoix et esquisse un scénario prospectif.

L'atlas des PRIF et leur fonctionnement.

Plus d'informations :

www.aev-iledefrance.fr

LES LISIÈRES DU GRAND PARIS

Un rappel des enjeux et une réflexion sur l'avenir du rapport ville/campagne sur les territoires du Grand Paris.

Plus d'informations :

Bayle, C. (2011). Les lisières, territoires d'innovation pour le Grand Paris

www.metropolitiques.eu

CONSTRUIRE L'AGRICULTURE PAR LE PAYSAGE

Un petit résumé d'une expérience pédagogique mêlant les savoirs-faire de paysagistes et d'agronomes sur la question des lisières agriurbaines dans la périphérie de Cergy-Pontoise.

Plus d'informations :

Bonin, S., Sanson, B., Toublanc, M. (2013) L'agriculture, « ça regarde » les paysagistes... Le paysage, « ça regarde » les agronomes

www.citego.info

FAVORISER LA PLANTATION DE VARIÉTÉS LOCALES D'ARBRES ET D'ARBUSTES

Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse a mis en place un programme de subvention pour inciter les particuliers à s'approvisionner en essences locales grâce à un partenariat avec les pépinières des environs.

Plus d'informations :

PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, (2015).
Plaquette « Plantons le Paysage » - 6^e édition
www.parc-naturel-chevreuse.fr

LES FRANGES URBAINES DES VILLES MOYENNES

Un article commentant le rapport ville-campagne de la ville de Pau, l'état actuel et l'évolution de ses lisières.

Plus d'informations :

Douence, H., Laplace-Treytore, D. (2016).
Les franges urbaines d'une ville moyenne : un paysage à cultiver
www.projetsdepaysage.fr

LA LISIÈRE COMME FIGURE PAYSAGÈRE

Un article sur l'état des connaissances sur la thématique de la lisière et sa prise en compte dans les projets de territoire.

Plus d'informations :

Bonin, S., Toubanc, M., Dério, P., Béringuier, P. (2016).
Des franges du projet urbain au projet de frange urbaine. La lisière comme nouvelle figure paysagère ?
www.projetsdepaysage.fr

LE TRAITEMENT DES LISIÈRES DANS L'EURE

Un guide très complet, condensé d'un atelier de paysage sur le traitement des lisières dans les bourgs de l'Eure.

Plus d'informations :

CAUE 27, (2011). Lisières vivantes - Comment habiter les bourgs de l'Eure ?
www.caue27.fr

LA GESTION DES LIMITES

Un guide pratique sur la gestion des limites dans la région grenobloise.

Plus d'informations :

Syndicat Mixte pour l'élaboration et le suivi du schéma directeur de la région Grenobloise, (2007). Gestion des limites
www.region-grenoble.org

MODERNISER LE CONTENU DE SON PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Ministère du Logement et de l'Habitat Durable a récemment publié un petit article pour inciter les élus à moderniser le contenu de leur PLU, notamment pour encourager l'émergence de projets, l'intensification des espaces urbanisés et préservation du cadre de vie.

Plus d'informations :

Ministère de l'Habitat et du Logement Durable, 2017. Modernisation du contenu du Plan local d'urbanisme, publication thématique
www.logement.gouv.fr

AGRICULTURE ET MÉTROPOLE

Un article sur la consommation des terres agricoles dans les franges urbaines et la manière d'organiser la rencontre ville/campagne sur les territoires métropolitains.

Plus d'informations :

Vidal, R., Fleury, A. (2009).
La place de l'agriculture dans la métropole verte
www.projetsdepaysage.fr

PORTER À CONNAISSANCE LES ESSENCES DÉPARTEMENTALES

Pour faciliter le choix et la plantation d'essences locales dans les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département, le Conseil Départemental de l'Essonne a élaboré un livret technique comprenant des recommandations sur les espèces végétales locales dont il convient de privilégier l'implantation afin de conserver les caractéristiques et la typicité des écosystèmes concernés.

Plus d'informations :

Conseil Départemental de l'Essonne, (s.d.). Les plantations dans les ENS de l'Essonne - Livret technique
www.essonne.fr

METTRE EN PROJET LES FRONTS URBAINS FRANCILIENS

Dans cette note rapide, l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France présente les enjeux, pistes d'intervention et outils pour agir sur les fronts urbains de la région.

Plus d'informations :

IAU, (2017).
Le front urbain : un projet pour maîtriser la consommation d'espace, Note rapide n°756
www.iau-idf.fr

LE DIALOGUE VILLE-NATURE

Un article succinct et très complet sur les enjeux de la lisière, l'avancée de la question dans les politiques publiques et des exemples d'application.

Plus d'informations :

Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS), (2013). Fiche « Lisière urbaines, exploration pour construire le dialogue ville-nature »
www.adeus.org

TRAITER LES FRONTS URBAINS

Un carnet pratique publié par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France sur la notion de front urbain et des références d'aménagements.

Plus d'informations :

IAU, (2017). Comment traiter les fronts urbains ? Carnet pratique
www.iau-idf.fr

AMÉLIORER LES INTERFACES

Une étude assez complète sur les enjeux des interfaces ville-campagne, des modes d'appropriation et des exemples d'application sur le Parc Naturel Régional du Gatinais Français.

Plus d'informations :

Biotope, Empreinte Urbaine, Architecture et Développements, Sonia Cortesse, (s.d.). Réalisation d'un atlas pluri-communal dans le cadre de l'extention du périmètre de la Charte du Parc - objectif 2011-2023.
www.parc-gatinais-francais.fr

BOIS RAMÉAL FRAGMENTÉ

Plus d'informations :

Bernard Noël, Centre des technologies agronomiques, Stree-Modave, Direction générale de l'Agriculture, Ministère de la Région Wallonne, (2005). Le Bois Raméal Fragmenté : plus de carbone pour nos sols.

Daniel Henry, agronome, Université Laval, Faculté de foresterie et de géomatique, Département des sciences du bois et de la forêt, groupe de coordination sur les bois raméaux, (2005). Sol et écosystème : manifeste pour un nouveau regard.

D. Arrouays, J. Balesdent, J.C. Germon, P.A. Jayet, J.F. Soussana, P. Stengel (éditeurs scientifiques), (2002). Stocker du carbone dans les sols agricoles de France ?. Synthèse du rapport d'expertise réalisé par l'INRA à la demande du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

LEXIQUE

AEV : Agence des Espaces Verts

CAUE : Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PNR : Parc Naturel Régional

PRIF : Périmètre Régional d'Intervention Foncière

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDRIF : Schéma Régional Directeur de la Région Île de France

CRÉDITS

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

p.6-14-15-30-42 : Christel Stacchetti

p.10-28-29-44 à 81 : Clément Daix

CRÉDITS DES DESSINS

L'intégralité des illustrations de cet ouvrage ont été réalisées par l'Atelier de l'Ours (Clément Daix & Héloïse Lenglet)

RÉALISÉ AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE



Parce qu'elle est difficile à saisir, à qualifier, à anticiper ou encore à traduire dans des documents d'urbanisme, la lisière est trop souvent négligée. Né d'une volonté de l'association du Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix, soutenu par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE 91), cet ouvrage s'attache à décrire et qualifier cet entre-deux fertile de la lisière agriurbaine sur le territoire de Marcoussis, Nozay, Saulx-les-Chartreux et Villebon-sur-Yvette. Nous verrons ainsi comment celle-ci peut devenir un outil qui conditionne l'aménagement des communes du Triangle Vert, et plus largement, celui d'un territoire partagé, d'un patrimoine commun au cœur duquel se trouvent l'agriculture et ses espaces.

CAUE ·
DE L'ESSONNE

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME
ET D'ENVIRONNEMENT DE L'ESSONNE

9 Cours Blaise Pascal
91000 Évry
01 60 79 35 44

caue91@caue91.asso.fr



LE TRIANGLE VERT
DES VILLES MARAÎCHÈRES DU HUREPOIX

5 Rue Alfred Dubois
91460 Marcoussis
01 64 49 69 79

trianglevert@gmail.com

l'Atelier de
l'ours

L'ATELIER DE L'OURS
PAYSAGISTES & DESIGNERS

1 rue boyer
75020 Paris
06 25 06 2112

contact@atelierdelours.fr